

# PAUVRETÉ ET DROITS HUMAINS

LA FINANCE FACE À SA  
RESPONSABILITÉ SOCIALE



---

## SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 2

INTRODUCTION 4

PREMIÈRE PARTIE  
**PAUVRETÉ ET DROITS HUMAINS :  
UN BREF ÉTAT DES LIEUX** 6

— La pauvreté fait partie intégrante des droits humains 8

— La pauvreté engendre des conséquences  
socioéconomiques néfastes pour la croissance 9

— Pauvreté et finance 10

— Quelques chiffres clés de la pauvreté 12

PREMIÈRE PARTIE  
**PRATIQUES ACTUELLES DES  
INSTITUTIONS FINANCIÈRES** 19

— Pourquoi les institutions financières doivent se préoccuper  
de ces sujets ? 19

— Les pratiques des acteurs spécialisés 25

— Les leviers de l'investissement responsable 36

PREMIÈRE PARTIE  
**COMMENT ALLER PLUS LOIN ?** 45

1. Les points d'attention prioritaires pour les  
investisseurs 45

2. Les besoins 49

3. La boîte à outils 50

ANNEXES 52

A.1 Cibles de l'Objectif de développement durable 1 :  
éradication de la pauvreté 52

A.2 Exemple de *reporting* pour les social bonds (source) 53

SOMMAIRE DES SEPT CHAMPS D'ACTION 54

REMERCIEMENTS 55

---

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Travail forcé, travail des enfants, pauvreté et inégalités de rémunération, emploi, liberté syndicale partout dans le monde, accès à l'éducation, à la santé, attention aux communautés locales, les sujets sociaux ne manquent pas qui interpellent la responsabilité sociale des investisseurs.

La conviction de notre Forum est qu'y répondre ne constitue pas un simple impératif moral, mais un devoir civique de l'investisseur.

Les résultats financiers d'un investisseur peuvent être affectés par un scandale social, la découverte de travail inhumain dans la chaîne de sous-traitance de telle entreprise, par la conflictualité due à un partage déséquilibré de la valeur, ou encore par l'absentéisme dû à des efforts insuffisants de prévention des accidents du travail.

Et l'investisseur dispose par ailleurs de la responsabilité de maîtriser ses impacts, les externalités positives et négatives de ses décisions. Les inégalités pesant sur la croissance, l'accès effectif aux droits sociaux conditionnant le développement, agir fait pleinement partie de sa responsabilité.

Partisan d'un développement durable, démocratique et solidaire, notre Forum ne peut qu'alerter sur le besoin de faire progresser l'ensemble des méthodologies d'intégration du facteur social comme ont progressé de façon spectaculaire celles sur la prise en compte du dérèglement climatique. Il alerte également sur le besoin de coaliser les investisseurs pour engager les entreprises à mieux prendre en compte certains sujets : les droits humains tout au long de leur chaîne de sous-traitance, l'accès à un salaire décent, la structuration d'un dialogue social de qualité, le développement de l'emploi, de l'éducation, de l'accès aux soins, à la prévention et à la santé.

Les initiatives de la finance en cette matière existent. La finance solidaire comme désormais la finance à impact offre des solutions, tandis que se développent les campagnes d'engagement actionnarial sur des thèmes sociaux auxquelles le FIR contribue. Mais il reste beaucoup à faire.

En proposant ce cahier, notre Forum invite chacun à prendre conscience de l'importance de ces enjeux, à innover et à agir.



ALEXIS MASSE, Président du FIR

## AVANT-PROPOS

Alors que nous bouclions ce cahier « pauvreté et droits humains », nous avons estimé nécessaire de le modifier pour intégrer le cas du scandale Orpea qui vient d'éclater. Cette affaire illustre de manière frappante que négliger les questions sociales se traduit aussi négativement dans les cours de bourses.

### Focus

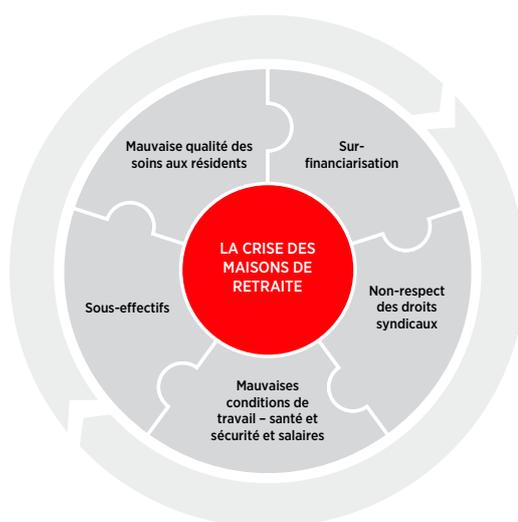
#### Orpea ou la matérialisation du risque de mépris des droits humains, en Europe

C'était une valeur reconnue des investisseurs qui y voyaient un champion de la « silver economy » et de la santé. Orpea, qui se définit comme un « des leaders mondiaux de la prise en charge globale de la dépendance avec des cliniques et maisons de retraite privées » (1 156 Ehad), connaît pourtant une chute réputationnelle et financière importante depuis la parution du livre de Vincent Castenet, Les Fossoyeurs. 400 pages où le journaliste décrit par le menu le traitement indécent avec maltraitements physiques et morales dont sont victimes les résidents de ces établissements (ses propres clients donc !) pourtant très hauts de gamme.

Pour beaucoup d'experts cette dérive est dû à une limitation drastique des coûts de personnel (dont les encadrants qui s'occupent des patients à des rythmes intenable pour de faibles salaires et reconnaissance) ainsi que le rationnement des fournitures médicales et de la nourriture des résidents...

Le groupe conteste les accusations, qu'il qualifie de « mensongères, outrageantes et préjudiciables ». Mais deux semaines après la parution du livre, le groupe perdait plus de 50% de sa valorisation boursière et son directeur général était limogé. Car le livre ne fait que confirmer de nombreuses alertes, dont un rapport de l'UNI Global Union de

#### La crise des soins de santé, Uni Global Union, 2020



Comme indiqué à la figure 2, même avant la pandémie, le secteur rencontrait de graves difficultés à attirer et à conserver suffisamment de travailleurs pour répondre à ses besoins de croissance. L'OCDE souligne que cette grave pénurie de travailleurs des soins à l'échelle mondiale tient dans une large mesure à la médiocre qualité des emplois.<sup>19</sup> Les principaux problèmes ci-après liés à la qualité de l'emploi s'avèrent particulièrement critiques, pour répondre aussi bien à la pandémie de COVID-19 qu'aux besoins à long terme pour les travailleurs, les résidents et l'ensemble du secteur.

Source : Rapport UNI Global Union - [La crise du soin the crisis in care fr final.pdf \(uniglobalunion.org\)](#)

2020, en plein Covid, qui appelle les investisseurs à intervenir de façon urgente dans les maisons de retraite.

Le syndicat y écrit : « À plusieurs titres, Orpea illustre les principaux problèmes en matière de soins. Orpea s'emploie à réduire les coûts, notamment par des sous-effectifs et un comportement antisyndical, ce qui a un impact direct sur la qualité des soins aux résidents. (...) Son modèle commercial et ses rapports annuels se concentrent sur les acquisitions et les actifs immobiliers plutôt que sur la fourniture de services de soins ». Déjà, des investisseurs responsables avaient alors vendu leurs titres.

L'affaire éclabousse tout le secteur. Même si les pertes boursières sont bien moindres pour leurs concurrents comme Korian (-7%), le gouvernement souhaite lancer des contrôles dans les établissements et les politiques réfléchissent à réformer le système de régulation des Ehpad privés voire d'en limiter la lucrativité. Aujourd'hui en France, 20% des personnes âgées de plus de 85 ans sont considérées comme dépendantes (et souvent placées en Ehpad). Les établissements commerciaux qui comptent pour 43% de part de marché du secteur accueillent aujourd'hui 150 000 résidents.



**Note de lecture :** 107,80 euros, s'est effondrée depuis l'éclatement du scandale : le titre valait environ 40 euros.

## INTRODUCTION

Avec près de 750 millions de personnes dans le monde en 2021, l'extrême pauvreté reste aujourd'hui élevée. Plus généralement, l'élimination de la pauvreté « sous toutes ses formes et partout dans le monde » est le premier des 17 objectifs de l'agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui vise à établir des standards de convergence et de développement durable au niveau mondial.

La pandémie de COVID-19 a donné un écho particulièrement retentissant au thème « Pauvreté et droits humains ». Cette pandémie, qualifiée par l'OCDE de « crise sanitaire mondiale sans précédent de mémoire d'Homme », a provoqué, selon l'organisation, « la récession économique la plus grave jamais observée depuis près d'un siècle et fait des ravages en termes de santé, d'emploi et de bien-être des salariés<sup>1</sup> ». Pour la première fois depuis vingt ans de recul, le taux d'extrême pauvreté s'est aggravé dans le monde en 2020. Il devrait osciller entre 9,1 et 9,4 % en 2021 selon les estimations de la Banque mondiale.

Confrontés à la récession et à de fortes incertitudes, investisseurs et entreprises évoluent dans des environnements complexes où les plus vulnérables seront les plus lourdement exposés aux manques de ressources, à la précarité, et à l'exclusion. Plus que jamais, le monde des affaires doit se saisir de la lutte contre la pauvreté, non comme un acte de charité, mais comme un ressort essentiel de sa stratégie, de sa gouvernance, de sa vigilance en matière de droits humains.

La pauvreté ne se limite pas à sa dimension monétaire. Elle doit être analysée dans l'ensemble de ses manifestations notamment en termes de précarité et d'exclusion. En réduisant la capacité des ménages à accumuler du capital humain, la pauvreté constitue d'abord un frein à la croissance économique, en particulier dans les pays en développement. La pauvreté n'est cependant pas un phénomène limité à ces pays : en France, elle concerne près de 15 % de la population.

Au-delà des considérations éthiques, politiques et économiques, le respect des droits humains, universels, indissociables, interdépendants et indivisibles, constitue un actif précieux des entreprises qui contribue pleinement à leur performance et leur réputation. Alertes à l'initiative d'ONG, controverses médiatisées, boycottages de la part de consommateurs de plus en plus exigeants, sont autant de risques de pertes de parts de marché ou de financement pour les contreparties des investisseurs. La lutte contre la pauvreté fait l'objet d'une attention grandissante de la part de la société civile et des investisseurs particuliers.

De nombreuses organisations non-financières - ONG, acteurs de l'économie sociale et solidaire, syndicats - ont fait de la lutte contre la pauvreté et pour le respect des droits humains une de leurs priorités. Afin de répondre aux besoins de financement de ces acteurs, des fonds de philanthropie, de finance solidaire ou de finance à impact intègrent explicitement la pauvreté dans leur stratégie d'investissement.

---

<sup>1</sup> Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2020. L'économie mondiale sur une ligne de crête.

Ces institutions ont développé des indicateurs de performance et des pratiques de mesure d'impact originales pour appréhender ce phénomène multidimensionnel, dont certaines peuvent être déclinées à travers les leviers classiques de l'investissement responsable : exclusion, sélection et dialogue actionnarial. Bien que les fonds thématiques orientés vers la lutte contre la pauvreté soient encore très rares, plusieurs initiatives collectives d'investisseurs institutionnels contribuent à développer de nouveaux indicateurs pour intégrer ces enjeux dans les stratégies d'investissement responsable (en particulier en s'appuyant sur les Objectifs de développement durable), ou à définir des engagements partagés avec les contreparties.

La considération de la pauvreté et de ses liens avec les droits humains s'impose en effet dans le dialogue entre les investisseurs et les entreprises. L'analyse de matérialité de la pauvreté dans le champ des droits humains permet à l'investisseur d'évaluer les conséquences de ses choix d'investissement et à l'entreprise d'approfondir son analyse des risques et des opportunités. Elle dote les décideurs d'un filtre particulièrement efficace tant sur le plan géographique ou sectoriel que sur le plan de la cohésion sociale, nécessaire à une économie stable et durable.

**« La lutte contre le fléau de la pauvreté est impossible sans le respect des droits humains, et vice versa. Ils vont de pair. Dans le même temps, les investisseurs qui s'interrogent sur ce qu'est un acteur économique responsable se sentent souvent dépassés et ne savent pas comment définir les priorités. Le cadre des droits humains fournit une approche proactive pour anticiper et gérer efficacement les risques liés aux activités d'investissement. Il conduit les acteurs du monde des affaires à concentrer leurs efforts sur les impacts les plus graves pour les droits humains qui découlent souvent de la pauvreté et affectent en même temps la performance des entreprises. »**



**SARA BLACKWELL**

Conseillère auprès du groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains

Dans une première partie de ce cahier, nous esquisserons un état de la pauvreté dans le monde, en Europe et en France, ainsi que ses nombreuses conséquences socioéconomiques.

La deuxième partie est consacrée aux pratiques actuelles des institutions financières et pourquoi elles doivent se préoccuper de ces sujets.

Enfin, une dernière partie tente de montrer comment aller plus loin, au travers notamment des points d'attention prioritaires.

# PAUVRETÉ ET DROITS HUMAINS : UN BREF ÉTAT DES LIEUX

La pauvreté ne se limite pas à sa seule dimension monétaire. Elle doit être analysée dans l'ensemble de ses manifestations notamment en termes de précarité dans les conditions de vie et d'exclusion. L'appréhension de ces aspects multidimensionnels est cruciale pour mieux cibler les leviers d'action.

Bien qu'il soit fréquemment employé dans le langage courant, le terme de pauvreté recouvre des concepts très différents selon l'époque et le contexte dans lequel il est utilisé. Le Conseil européen définit ainsi en 1984 que sont considérées comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles ou sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables de l'État membre où elles vivent ». L'objectivation statistique d'une telle définition peut faire appel à plusieurs types de référentiels permettant des comparaisons internationales.

La manière la plus directe de mesurer la pauvreté consiste à s'appuyer sur des indicateurs monétaires absolus. Cette approche repose sur le coût d'un panier de biens et services considérés comme indispensables, ou encore un seuil arbitraire de revenu journalier. Une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle ne dispose pas des ressources suffisantes au regard de ces critères. Les séries de la [Banque mondiale](#) indiquent ainsi

que la part de la population mondiale vivant avec moins de 1,90 dollar PPA<sup>2</sup> par jour a baissé de 18,1 % en 1981 à 2,9 % en 2017. Pour autant, une définition aussi normative ne permet pas de tenir compte du niveau de vie et de la structure des revenus des pays étudiés (i.e. : des inégalités). Afin de corriger ce biais, les instituts statistiques tels que l'Insee mesurent généralement la pauvreté en termes relatif, soit en fonction d'un seuil de ressources qui dépend du niveau de vie de la population considérée. En Europe, une personne est ainsi considérée comme pauvre si son niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie<sup>3</sup> médian de la population étudiée. Une personne est donc considérée comme pauvre lorsque ses revenus sont in fine trop éloignés de ceux de la majorité de la population. Selon [Eurostat](#), le taux de risque de pauvreté selon cette définition atteindrait 17,1 % en 2020 dans l'Union Européenne à 27 pays (13,8 % en France et 18,5 % en Allemagne).

Pour autant, outre ses limites méthodologiques<sup>4</sup>, la pauvreté monétaire est par définition monocritère et ne permet donc pas de cerner la globalité de ce concept, par exemple en termes non-monétaire d'exclusion de certaines pratiques et normes. Afin de prendre en compte ses différentes composantes, l'Insee mesure ainsi la pauvreté en conditions de vie en étudiant les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation

---

<sup>2</sup> La référence à des dollars en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) permet de corriger des différentiels de niveau de prix entre pays. Le niveau de vie est calculé en considérant le revenu disponible et la taille du ménage étudié.

<sup>3</sup> Le niveau de vie est calculé en considérant le revenu disponible et la taille du ménage étudié.

<sup>4</sup> Par exemple la prise en compte de l'ensemble de la population étudiée en l'absence d'une identification exhaustive des individus, l'évolution du seuil de pauvreté dans le temps ou encore la non-prise en compte de la propriété (voir par exemple la documentation Insee pour plus d'informations).

ou encore les difficultés de logement que peuvent rencontrer les ménages. Plus largement, l'indice de la pauvreté multidimensionnelle (IPM)<sup>5</sup> analyse le vécu des personnes démunies d'accès aux soins de santé, d'éducation et de niveau de vie. Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'*Oxford Poverty and Human Development Initiative*, 1,3 milliard de personnes souffraient en 2020 de pauvreté multidimensionnelle, dont plus des deux tiers dans des pays à revenu intermédiaire. La moitié de ces personnes avaient moins de 18 ans.

Afin d'unifier la définition de la pauvreté en conditions de vie, il est possible de s'appuyer sur les travaux de recherche menés par ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford<sup>6</sup> dans six pays participants<sup>7</sup>. Au-delà des privations – pas d'accès à un travail décent, revenu insuffisant et précaire, exclusion sociale – ces travaux mettent en avant des dimensions jusqu'alors mal définies ou peu comprises telles que la maltraitance institutionnelle, la maltraitance sociale, la dépossession du pouvoir d'agir, la souffrance dans le corps, l'esprit et le cœur, la non-reconnaissance des contributions ou encore le combat et la résistance face à la pauvreté.

**« Ne pas avoir les moyens de vivre, être tenus à l'écart par le mépris, ne pas avoir accès au logement, à l'emploi, à la santé, à la culture, à l'éducation, à la justice... aux droits fondamentaux !**

**Voilà ce qui pénalise terriblement les personnes qui vivent dans la pauvreté. Dès 1987 dans un rapport, le CESE (Conseil Économique Social et Environnemental) a montré le caractère multidimensionnel de la pauvreté et l'a reconnu comme une violation des droits humains. Cette approche a été reprise par la France dans des textes de loi et par les Nations Unies. Notre société se doit de ne laisser personne de côté. Les actions et politiques déployées pour lutter contre le cercle infernal de la pauvreté doivent être réfléchies et définies avec les personnes qui vivent ces situations de pauvreté. Il nous faut penser, travailler et agir avec elles. »**

Le genre a également un impact sur les dynamiques de la pauvreté : le Conseil économique et social de l'ONU indique dans son rapport de 2019 que les jeunes femmes sont deux fois plus susceptibles que les jeunes hommes d'être au chômage ou exclues de la population active, de ne pas faire d'études et de n'accéder à aucune formation. La grande majorité des victimes de la traite des personnes sont des femmes et des filles (70 %), dont la plupart sont destinées à l'exploitation sexuelle.

Le basculement dans une situation de pauvreté peut ainsi combiner le manque de ressources matérielles, le sentiment d'isolement, le manque de reconnaissance, la dureté des relations de travail, la stigmatisation, les discriminations, la non-participation, la perte d'emploi, l'assujettissement, ou encore l'incertitude constante face à l'avenir.



**MARIE-ALETH GRARD**  
Présidente d'ATD Quart  
Monde

<sup>5</sup> The 2020 Global Multidimensional Poverty Index (MPI).

<sup>6</sup> ATD Quart Monde et Université d'Oxford : Les dimensions cachées de la pauvreté, 2019.

<sup>7</sup> France, France, États-Unis, Bangladesh, Tanzanie et Bolivie.

## — La pauvreté fait partie intégrante des droits humains

La lutte contre la pauvreté repose sur la promotion de la dignité humaine, garantie par les droits humains, universels, inaliénables, indivisibles et interdépendants. Considérer la pauvreté et ses liens avec les droits humains offre un cadre de réflexion et d'action utile pour les investisseurs et des entreprises, déterminés à mieux combattre les différentes précarités qui frappent les citoyens les plus vulnérables.

Aussi bien les institutions européennes que l'Organisation des Nations Unies (ONU), affirment que « tous les droits de l'Homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés ». Dans son avis adopté le 23 juin 2005, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCNDH) assure que l'indivisibilité des droits repose sur l'unité de la dignité humaine que les droits humains expriment et garantissent<sup>8</sup>.

En 2012, l'ONU déclare : « la pauvreté demeure une grave préoccupation au regard des droits de l'Homme. Elle est à la fois une des causes et une des conséquences de violations des droits de l'Homme et crée une situation favorable à d'autres violations.<sup>9</sup> ».

En effet, les personnes pauvres rencontrent des difficultés importantes (de natures géographique, économique, culturelle et sociale) lorsqu'elles tentent d'accéder à leurs droits. Elles subissent ainsi des préjudices importants dans la jouissance de leurs droits dont : droit à la vie et à l'intégrité physique, droit à la liberté et à la sécurité, droit à une protection efficace devant la loi et à des voies de recours efficaces, droit à une nourriture suffisante, droit au logement, droit à l'éducation.

La Charte des Nations Unies dans ses articles 55 et 56 prévoit que les États ont le devoir d'assurer une coopération internationale et une assistance, à proportion de leurs capacités, ressources et influence, et ont donc par la même l'obligation de protéger et respecter les droits humains. Les acteurs non-étatiques, dont les entreprises privées, ont également la responsabilité de respecter les droits humains et ont ainsi des responsabilités à l'égard des droits des personnes pauvres.

C'est en poursuivant cette dynamique que la coalition mondiale *Business for Inclusive Growth* (B4IG) a été lancée lors du sommet du G7 à Biarritz le 23 août 2019, sous l'égide de l'OCDE. En novembre 2020, 40 multinationales avaient signé l'engagement B4IG avec un objectif commun : la lutte contre les inégalités. Les actions de la coalition B4IG sont axées sur la promotion des droits humains dans les chaînes de valeur des entreprises et la création de lieux de travail plus inclusifs<sup>10</sup>.

Le premier des dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 adopté en 2015 par l'Assemblée générale de l'ONU s'intitule : « Pas de pauvreté. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ». Ces 17 objectifs sont interdépendants. Ils permettent donc de remettre la pauvreté au cœur des droits humains en reliant les dimensions diverses et interdépendantes de la pauvreté à l'atteinte de différents droits humains. Cela permet dès lors de mieux identifier les codes d'accès pour soutenir le plus rapidement possible un développement inclusif.

**« Aujourd'hui, il est primordial d'inclure la lutte contre la pauvreté comme composante de la protection des droits humains. Ce besoin passe notamment par la nécessité pour les entreprises, en tant qu'acteurs économiques, de prendre en considération la lutte contre la pauvreté dans leurs stratégies commerciales et dans leur plan de vigilance (prévu par la loi n°2017-399 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre du 27 mars 2017).**

**Cette approche par les droits entraîne pour les entreprises un devoir d'agir. Elles doivent adopter les meilleurs outils (politique de recrutement, lutte contre les discriminations, qualité du dialogue social, marketing responsable, dialogue avec les communautés locales ...) pour atténuer au mieux les situations de pauvreté susceptibles de toucher leurs parties prenantes. »**



**EMMANUEL DAOUD**

Avocat au barreau de Paris, associé du cabinet VIGO, membre du réseau international d'avocats GESICA, administrateur du Cercle de la Compliance

<sup>8</sup> *Pauvreté : Avis sur l'indivisibilité des droits face aux situations de précarisation et d'exclusion (adopté par l'Assemblée plénière du 23 juin 2005) in Les Grands Avis de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, Dalloz, 2016.*

<sup>9</sup> *Les Principes directeurs « Extrême pauvreté et droits de l'Homme », ONU, 2012.*

<sup>10</sup> *Business for Inclusive Growth (B4IG) takes action for an inclusive recovery, November 2020.*

## — La pauvreté engendre des conséquences socioéconomiques néfastes pour la croissance

Parce qu'elle pénalise la capacité des ménages à pleinement réaliser leur potentiel par l'accumulation du capital humain, la pauvreté constitue un frein à la croissance économique, en particulier dans les pays les moins avancés. De surcroît, la perception de la pauvreté et des inégalités par les citoyens, quand bien même celle-ci s'écarterait des réalités objectives, a récemment suscité des mouvements de revendications sources de tensions sociales tels que celui des « gilets jaunes » en France (2019) ou « Occupy Wall-Street » aux États-Unis (2011). La pandémie liée au coronavirus cristallise cette situation, en particulier dans les pays les moins avancés qui n'ont pas pu mettre en œuvre de politiques contracycliques d'ampleur et ne disposent pas de stabilisateurs automatiques.

Désormais à l'objet de nombreux travaux académiques, l'analyse des causes et conséquences de la pauvreté fait l'objet d'un intérêt grandissant, en lien avec la hausse des inégalités et la concentration des richesses objectivées au cours des dernières années. La pauvreté est à l'origine de plusieurs externalités économiques négatives pénalisant en premier lieu les ménages, et par

effet d'entraînement la croissance économique. L'économiste Amartya Sen, prix « Nobel » d'économie en 1998, définit ainsi la pauvreté comme absence de « capacités », soit la privation d'un ensemble de libertés réelles permettant à un individu d'exploiter ses capacités et d'orienter son existence, compte tenu de ses ressources initiales. En raison de certaines externalités issues de la pauvreté, certains ménages n'ont pas la capacité de tirer le meilleur niveau de revenu d'un niveau d'éducation donné, et donc d'accumuler du capital humain qui permettrait d'accroître leur productivité et/ou de soutenir l'innovation. Par exemple, les [Nations Unies](#) montrent que l'absence d'accès à l'information et à l'éducation engendre une sous-optimalité des décisions. Un accès limité à la santé altère mécaniquement l'espérance de vie. L'ensemble des frictions susmentionnées a un impact adverse immédiat sur la croissance par une moindre « qualité » de la force de travail. Afin de prendre en compte ces différentes composantes de la « richesse » d'une nation, le PNUD a développé sous l'impulsion d'Amartya Sen l'Indicateur de Développement Humain (IDH) comme alternatif au PIB, afin de capturer le niveau d'éducation et l'espérance de vie.

### La pauvreté comme le prolongement des inégalités

La pauvreté pénalise également les États. Dans la lignée d'Atkinson, les travaux de [Piketty et al.](#) (2018) suggèrent que la dynamique des inégalités - globalement croissante depuis 1980 mais hétérogène selon les pays compte tenu de leurs choix de politiques publiques (i.e. : redistribution nettement plus marquée en Europe qu'aux États-Unis) - a un impact marqué sur celle de la pauvreté.

De la même manière, les travaux de l'[OCDE](#) montrent que la progression des inégalités obère la croissance économique (« *le creusement des inégalités a coûté plus de 4 points de croissance dans la moitié des pays sur plus de deux décennies* ») par le canal de l'accumulation du capital humain. Celui-ci est plus difficile pour les populations défavorisées dont l'accès à l'instruction est

rationné. Il en résulte une moindre mobilité sociale directement reliée à la pauvreté en conditions de vie (accès à l'éducation et à la santé, mais également au logement ou aux transports). Pour toutes les entreprises, il en résulte également une double externalité négative à travers une main d'œuvre moins qualifiée comme une moindre demande globale.

Au-delà des aspects strictement économiques, la pauvreté comporte également une forte composante sociale. Dans son recueil d'entretiens 'La Misère du monde', le sociologue Pierre Bourdieu montre ainsi à travers plusieurs témoignages que la pauvreté engendre une exclusion culturelle, ciment du corps social. Dans un exercice de caractérisation, le sociologue Serge Paugam

indique ainsi que la représentation sociale de la pauvreté dépend elle-même du niveau de développement économique, du type de lien social caractérisant une société, et des formes de protection sociale qu'elle déploie. Trois idéaux-types peuvent ainsi être identifiés :

- Instances de décision impliquées
- la « pauvreté intégrée » qui renvoie à des sociétés où les individus considérés comme pauvres concernent une large partie de la population et ne forment pas un groupe stigmatisé (prégnance de liens sociaux primaires dont familiaux)
- la « pauvreté marginale » qui renvoie aux sociétés développées où les individus considérés comme pauvres sont peu nombreux, de sorte que la pauvreté n'est pas perçue comme menaçant la cohésion sociale, bien qu'ils puissent être stigmatisés au motif d'« inadaptabilité »

- la « pauvreté disqualifiante » résultant d'une montée de la précarité dans les pays riches en raison d'une insécurité sociale (dégradation du marché du travail, chômage, fragilisation du lien social, etc.), et synonyme de peur du déclassement.

Afin d'agir de réduire la pauvreté, les travaux de l'économiste Esther Duflo, prix « Nobel » d'économie en 2019, suggèrent la mise en œuvre de solutions microéconomiques locales, ayant pu faire l'objet d'une validation empirique rigoureuse de leur efficacité. Il s'agit de faire émerger les solutions adéquates aux problèmes locaux, telles que le microcrédit, pour réduire les risques d'aléa moral et intéresser les emprunteurs à limiter les défauts de paiement. Le déploiement d'expérimentations aléatoires contrôlées permet ainsi aux chercheurs et acteurs d'identifier les solutions les plus appropriées.

## PAUVRETÉ ET FINANCE

Plusieurs niveaux d'actions existent pour lutter contre la pauvreté. Les leviers macroéconomiques mais avant tout microéconomiques peuvent être mobilisés pour traiter des problématiques spécifiques. Le financement en constitue une dimension cardinale. Les banques de développement jouent un rôle important de coopération internationale afin de faire levier sur les financements et d'apporter des solutions locales.

La lutte contre la pauvreté a longtemps été envisagée sous le prisme des politiques macroéconomiques visant à améliorer dans sa globalité le fonctionnement de l'économie. À cet égard, plusieurs leviers d'action peuvent être mobilisés, en particulier l'investissement dans l'éducation, l'accès aux soins de santé ou le développement d'infrastructures d'énergie et de transport. L'objectif de ces politiques est de

constituer les conditions matérielles permettant l'émergence de la prospérité économique par le développement des individus.

Les banques de développement ont un mandat spécifique pour contribuer au développement des territoires dans lesquelles elles sont actives. Elles constituent donc un vecteur privilégié du déploiement des politiques macroéconomiques tant à l'échelle nationale (e.g. : financement du logement social en France par la Caisse des Dépôts) qu'internationale (e.g. : financement de l'aide au développement par l'Agence Française de Développement ou la Banque Mondiale).

Pour autant, malgré des montants importants investis aux cours des dernières décennies (entre 1990 et 2010, 22 des pays les plus pauvres, situés principalement en Afrique, ont bénéficié d'aides de la Banque Mondiale à hauteur de plus de 2 % de leur PIB), force est de constater que

l'efficacité de ces politiques macroéconomiques n'est pas toujours confirmée dans les faits, en particulier concernant l'aide au développement. Sous l'impulsion d'Esther Duflo, plusieurs travaux académiques ont mis en évidence des rigidités microéconomiques telles que les asymétries d'information (aléa moral et sélection adverse à l'origine de l'exclusion du marché du crédit conventionnel) ou l'absence de certaines institutions informelles nécessaires au bon fonctionnement des activités économiques (e.g. : droits de contrats, sécurité).

En particulier, l'accès à des sources de financement est un frein majeur au développement des activités entrepreneuriales permettant d'atteindre l'autosuffisance, et constitue donc une solution durable contre la pauvreté. En effet, l'exclusion des marchés financiers conventionnels ne permet pas l'investissement dans le capital productif (ou dégrade son rendement par la pratique de l'usure). Elle pèse aussi sur la couverture contre certains aléas matériels ou climatiques, ce qui pénalise la viabilité de ces projets.

C'est pourquoi les politiques microéconomiques peuvent être mobilisées avec un fort impact pour apporter des solutions opérationnelles concrètes s'appuyant sur le comportement des agents. Le développement du microcrédit a ainsi permis de faciliter l'accès au crédit des populations défavorisées en Inde. Plus généralement La microfinance regroupe des activités de crédit, d'épargne, de transfert d'argent des émigrés vers leur famille et d'assurance accessibles au plus démunis. Pour autant, elle ne saurait pas constituer le seul « remède » contre la pauvreté : le succès entrepreneurial n'est garanti (le porteur de projet doit notamment avoir la capacité de réaliser une étude de marché appropriée pour s'assurer que son produit répond bien à une demande) et peut se heurter à des contraintes non-économiques (e.g. : accord du mari pour qu'une femme développe son activité professionnelle). Les travaux d'Esther Duflo ont montré qu'une politique efficace de lutte contre la pauvreté doit ainsi s'appuyer sur un panel de dispositifs adaptés aux spécificités locales.

# Quelques chiffres clés de la pauvreté

## MONDE

### État des lieux

En 2000, Les Nations Unies ont adopté 8 Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), dont le premier était d'« éliminer l'extrême pauvreté et la faim », avec pour objectif de réduire de moitié la pauvreté extrême. En moyenne, cet objectif a été atteint, la part de la population vivant avec moins de 1,9 dollar (2011 PPP) par jour étant passée de 36 % en 1990 à 10 % en 2015, soit une baisse de 1,9 milliard en 1990 à 836 millions en 2015. Cette tendance s'observe pour l'ensemble des catégories de revenu, bien qu'on observe toutefois une stagnation depuis 2015 pour le groupe de pays à faible revenu où la pauvreté extrême est la plus élevée (figure 1).

Cette évolution positive de la dynamique de la pauvreté au cours de dernières décennies ne doit pas occulter les efforts encore substantiels qui doivent être réalisés. Selon l'**UNICEF**, **160 millions d'enfants étaient obligés de travailler dans le monde en 2020** contre 245,5 millions en 2000. Ce chiffre est en hausse de 8,4 millions depuis la dernière estimation datant de 2016, soit une rupture de tendance depuis les années 2000 qui peut être en partie liée à l'impact de la pandémie de Covid-19. Par ailleurs, l'organisation internationale du travail estimait en 2016 que **40,3 millions personnes étaient victimes d'esclavage moderne**, dont 24,9 millions concernées par le travail forcé et 15,4 millions par le mariage forcé (OIT).

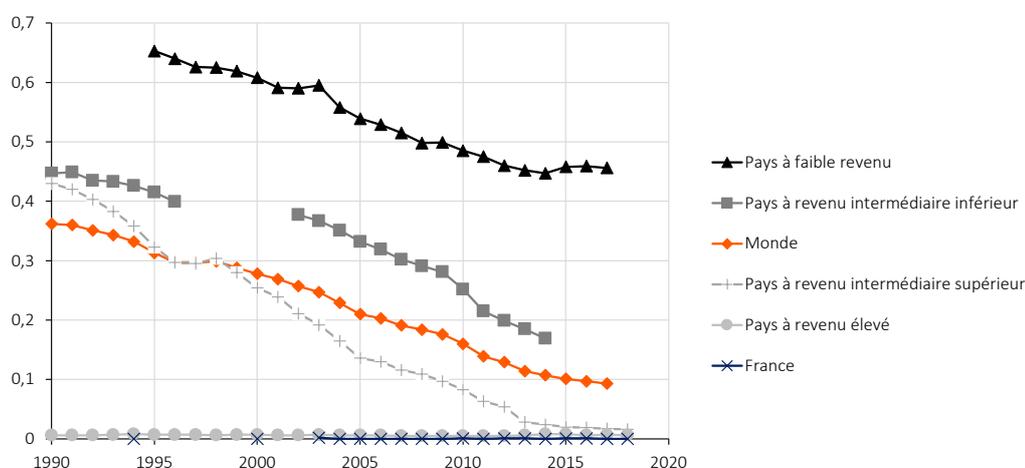
### Objectifs

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) sont entrés en vigueur en 2016 et prolongent les OMD jusqu'en 2030. Ils se distinguent cependant de ces derniers par le fait qu'ils intègrent aussi des enjeux environnementaux et qu'ils **impliquent des acteurs plus larges, dont les pays développés et les acteurs non étatiques comme les entreprises et les institutions financières**.

L'objectif **1**, « **éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde** » comprend 5 cibles (**Annexe A1**), dont celle « **d'éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (fait de vivre avec moins de 1,90 dollar américain par jour)** » et de « **réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays** » d'ici **2030**.

Par ailleurs, l'objectif **8**, « **Promouvoir une croissance économique inclusive et durable, l'emploi et un travail décent pour tous** », prévoit plusieurs cibles en lien avec le travail forcé (cible 8.7), les droits des travailleurs (8.8) et l'accès de tous aux services financiers (8.10). L'objectif 10 vise lui à « **réduire les inégalités dans les pays d'un pays à l'autre** » comprend, entre autres, une cible visant à accélérer l'augmentation des revenus des plus pauvres (10.1).

Figure 1 : Évolution de l'extrême pauvreté suivant les régions



**Note de lecture :** évolution de la proportion (%) de la population par région vivant sous le seuil de pauvreté de 1,9 dollars (2011 PPP) ([source](#)). Le taux d'extrême pauvreté au sens de cette définition est nul en France depuis 2017.

## Focus

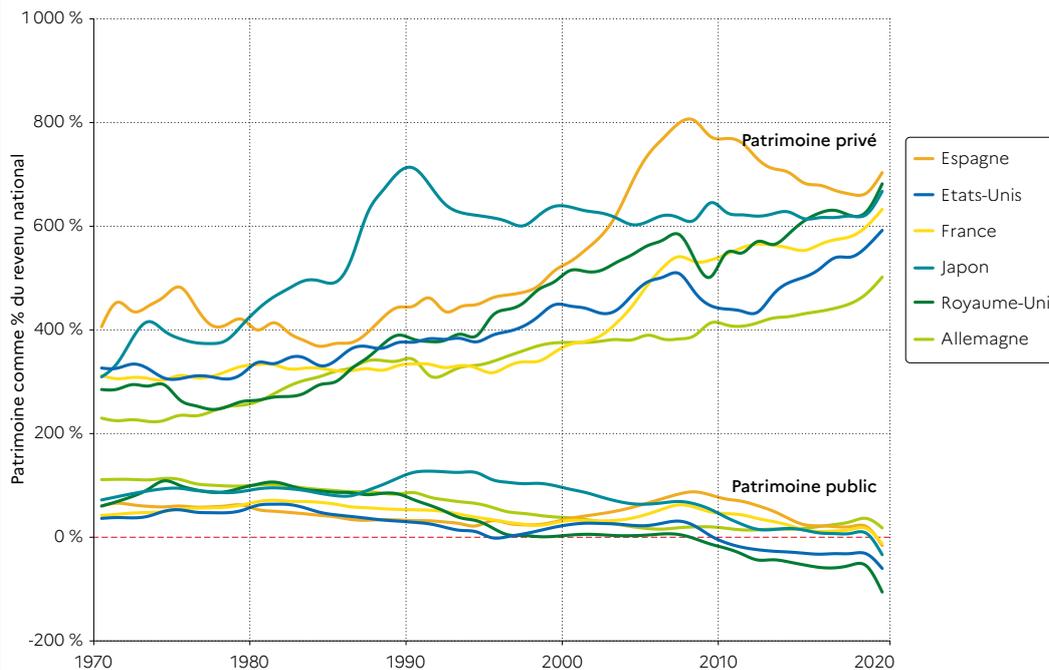
### Inégalités, le fossé s'accroît entre les plus riches et les plus pauvres, au détriment des États

Les inégalités de richesses sont aujourd'hui aussi fortes qu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, selon le rapport sur les inégalités mondiales 2022 publié début décembre 2021 par le World Inequality Lab\*. Les 10 % les plus riches détiennent 76 % de la richesse mondiale quand la moitié des plus pauvres n'en possèdent que 2 %. Ces inégalités de patrimoine ne cessent de grandir depuis des décennies et ont été aggravées par la crise du Covid-19, qui a profité aux plus aisés. Et si les inégalités de revenus se réduisent entre les pays, celles-ci s'accroissent en revanche en leur sein. Depuis 50 ans, cette dynamique profite

aux capitaux privés, au détriment de tous les États, souligne le rapport. Dans les pays riches, « la part de patrimoine détenue par des acteurs publics est proche de zéro ou négative ». Là encore, la tendance qui a été amplifiée par la crise du Covid-19, où les États ont emprunté l'équivalent de 10 à 20 % du PIB, essentiellement au secteur privé. Selon les auteurs, « leur pauvreté actuelle hypothèque gravement leur capacité à combattre les inégalités à l'avenir, de même qu'à relever les grands défis du XXI<sup>ème</sup> siècle, tels que le changement climatique ».

\* [Summary\\_WorldInequalityReport2022\\_French.pdf \(wid.world\)](#)

Figure 2 : Essor du patrimoine privé et déclin du patrimoine public dans les pays riches, 1970-2020



**Interprétation :** Le patrimoine public est la somme de tous les actifs financiers et non financiers, net des dettes, détenus par les gouvernements. La patrimoine public a chuté de 60 % du revenu national en 1970 à -106 % en 2020 au Royaume-Uni.

**Sources et séries :** [wir2022.wid.world/methodology](#), Bauluz et al. (2021).

# UNION EUROPÉENNE

## État des lieux

En raison de la crise financière de 2008, le nombre de personnes en situation de pauvreté (monétaire, en conditions de vie et/ou vivant dans des ménages à très faible intensité de travail) a progressé de près d'un point. Afin d'infléchir cette dynamique, la « stratégie Europe 2020 » de l'Union Européenne a été adoptée en 2010 pour créer les conditions d'une croissance « intelligente, durable et inclusive » visant notamment à « réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées par la **pauvreté et l'exclusion**<sup>11</sup> d'ici à 2020 ». À compter de 2012, et malgré la crise des dettes souveraines, on observe une inflexion du taux de pauvreté, en **baisse de 2,40 points en 2019 (soit 11,8 millions de personnes) par rapport à 2010**. Si cette baisse se situe toutefois en deçà de l'objectif de la stratégie UE2020, plusieurs indicateurs se sont améliorés. C'est le cas du nombre de personnes en situation de privation matérielle grave (pour rappel, le taux de pauvreté monétaire est défini en fonction du revenu médian).

Au-delà des disparités entre États membres, la pauvreté touche en moyenne davantage les femmes (22,8 % en 2018 contre 20,8 % pour les hommes), les jeunes (24,8 % pour les moins de 18 ans contre 18,7 % pour les plus de 65 ans) et les personnes sans emploi<sup>12</sup> (64,5 % contre 11,6 % pour les personnes en emploi). Enfin, la dispersion des taux de pauvreté est importante au sein de l'Union Européenne : supérieure à 30 % en Bulgarie, en Roumanie et en Grèce, cet indicateur atteint 23,10 % en moyenne, 18,7 % en Allemagne et 17,40 % en France qui présente un des taux les plus faibles de cette zone économique.

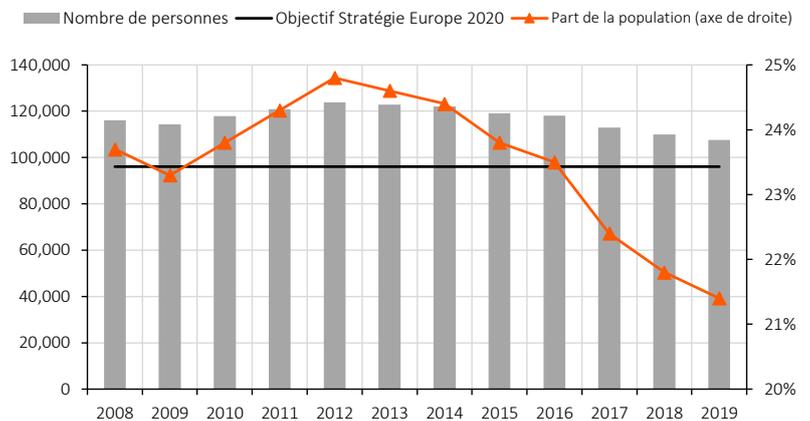
Selon le rapport World Inequality 2022, l'Europe est le continent le plus égalitaire, en raison notamment du maintien de l'État providence dans plusieurs pays. La part de revenus des 10 % les plus aisés tourne autour de 36 %, alors qu'elle atteint 58 % dans la région Moyen Orient- Afrique du Nord où les inégalités sont les plus fortes.

## Objectifs

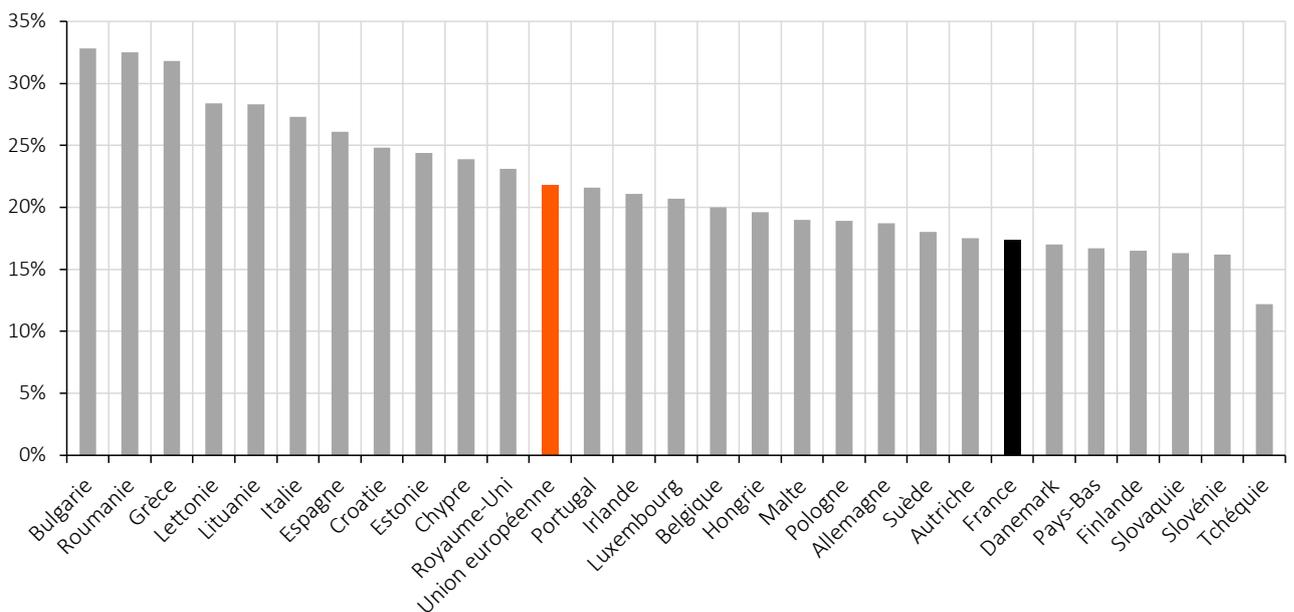
Au terme de la stratégie UE 2020, l'Europe a pour l'instant centrée sa stratégie 2030 vers l'énergie et la transition énergétique à travers le pacte vert pour l'Europe. Si la lutte contre la pauvreté n'y est pas explicitement citée dans ses lignes directrices, un axe en faveur des emplois pérennes et des formations aux compétences nécessaires pour la transition favorisera la réduction de la pauvreté par le travail.

**Figure 3 : Évolution de la pauvreté dans l'Union européenne**

**a. Dynamique de la population en situation de pauvreté (monétaire, conditions de vie, faible intensité en travail) dans l'Union Européenne (UE25-2004, UE27-2007, UE28-2013)**



**b. Proportion de la population en situation de pauvreté dans l'Union Européenne (UE25-2004, UE27-2007, UE28-2013) en 2018**



<sup>11</sup> Définies par des critères de pauvreté monétaire relative (seuil de 60 % du revenu médian), de privation matérielle sévère et d'appartenance à une famille à très faible intensité en travail (pour inclure les populations mineures).

<sup>12</sup> <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/news/themes-in-the-spotlight/poverty-day-2019>



# FRANCE

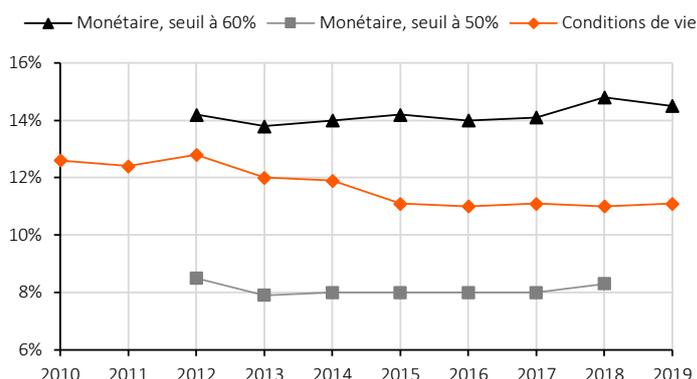
## État des lieux

Le taux d'extrême pauvreté au sens de la Banque mondiale (revenu inférieur à 1,9 dollar 2011 PPP par jour) est caduque en France. Afin de suivre l'évolution de la pauvreté sous ses autres formes, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a retenu **5 indicateurs** dans le cadre de l'objectif 1 des ODD : le taux de pauvreté monétaire, le taux de pauvreté en conditions de vie, l'intensité de la pauvreté monétaire (écart entre le niveau de vie médian et le seuil de pauvreté), le taux d'effort net en logement (rapport entre la somme des dépenses liées à l'habitation, nette des aides au logement, et les revenus) ainsi que le nombre de situations de surendettement. L'évolution de ces indicateurs **suggère que la pauvreté en France est globalement en baisse depuis 2010** selon ces différentes dimensions.

### a. Indicateurs standards de la pauvreté

L'INSEE mesure la pauvreté monétaire selon le seuil à **60 % du revenu médian** retenu par Eurostat. Ainsi, en 2019, 14,6 % de la population française (9,2 millions de personnes) vivaient au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, avec moins de 1 102 euros par mois<sup>13</sup>. C'est l'un des taux les plus bas de l'Union européenne. Cette proportion est en baisse de 0,2 point par rapport à 2018 : les ménages les moins aisés ont bénéficié de l'amélioration de la conjoncture sur le marché du travail, de la baisse du chômage, ainsi que du dynamisme des salaires. Leur niveau de vie a également été rehaussé par la forte revalorisation de la prime d'activité (100 euros supplémentaires pour les bénéficiaires au SMIC à partir du 1er janvier 2019). Le taux de pauvreté des retraités augmente lui de 0,8 point en 2019 mais reste très inférieur à celui de l'ensemble de la population (9,5 % contre 14,6 %). La répartition spatiale est assez hétérogène et notamment concentrée dans l'arc méditerranéen, la région nord, la Creuse, la Seine Saint-Denis et les territoires d'Outre-mer. Globalement, **la pauvreté monétaire est stable au cours des années 2010 et la pauvreté en conditions de vie décroît de près d'un point de pourcentage** au cours de cette décennie.

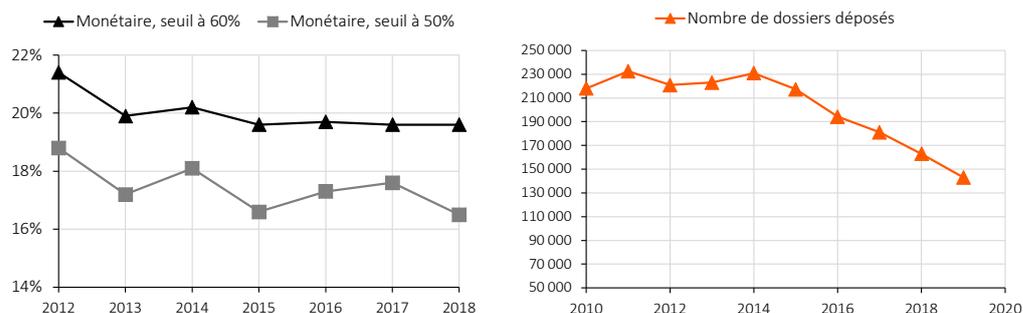
Figure 4 : Évolution du taux de pauvreté en France selon les indicateurs standards



### b. Autres indicateurs standards de la pauvreté

Les indicateurs plus qualitatifs de l'Insee suggèrent également une **réduction puis une stagnation de la pauvreté durant les années 2010** en France (après une augmentation à la suite de la crise financière de 2008). L'intensité de la pauvreté monétaire ainsi que le nombre de dossiers présentés annuellement en commission de surendettement sont globalement en baisse de 10 % et 26 % respectivement entre 2012 et 2018.

Figure 5 : Évolution de l'intensité de la pauvreté monétaire et du nombre de dossiers déposés en commission de surendettement.



<sup>13</sup> Insee Première n° 1875, octobre 2021.

## Focus

### L'impact de la pandémie

Pour autant, la crise de la Covid-19 aura probablement un impact conjoncturel significatif sur la dynamique de la pauvreté. À titre indicatif, une hausse des besoins de l'aide alimentaire pour des nouveaux publics comme pour des plus anciens a été observée en 2020. Si les nouveaux bénéficiaires ont crû de 7,3 % (par rapport à une hausse de 2 à 3 % par an ces dernières années), les volumes distribués en 2020 ont eux aussi augmenté, de 10,6 % par rapport à 2019.

La pandémie a également renforcé les deux principales sources d'inégalités en France : les revenus et les patrimoines. À partir du deuxième trimestre 2020, la perte de revenu disponible brut est la plus forte sur un trimestre jamais enregistrée depuis 1949 (-2,7 % après -0,8 % au premier trimestre), selon le portrait social 2020 de l'Insee<sup>14</sup>. Parmi les 10 % de ménages les plus pauvres, 35 % ont perçu une dégradation de leur situation financière liée à la pandémie en 2020, notamment en raison de la hausse des dépenses contraintes (chauffage, transport, communications, logement...), et ce en particulier chez les plus pauvres. Cette perception est deux fois plus faible pour les 10 % de ménages les plus aisés. Par ailleurs, si en 2020, l'épargne a affiché une hausse de 2,5 % pour les 10 % des ménages qui consomment plus, elle a subi une diminution de 2,8 % pour les 10 % les plus pauvres selon le Conseil d'analyse économique (CAE).

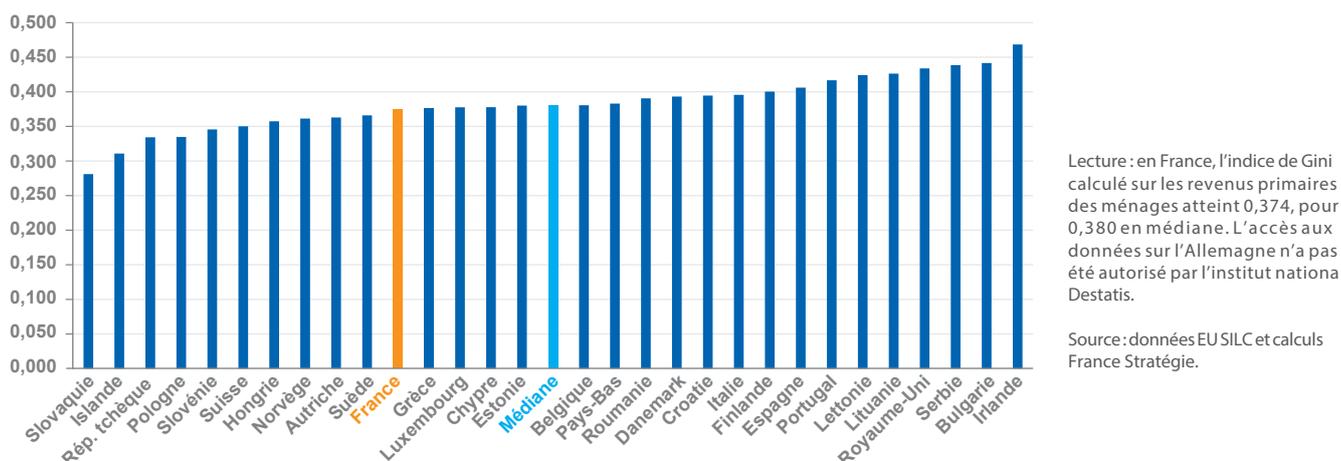
En 2020, pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la pandémie le gouvernement a déployé un soutien massif à l'économie à travers des dispositifs d'urgence (activité partielle, fonds de solidarité, prêts garantis par l'État, reports de charges fiscales et sociales) et de relance (100 Md EUR engagés et un plan d'investissement encore à venir). Sans ces dispositifs exceptionnels, les inégalités et la pauvreté auraient augmenté (de l'ordre de 0,6 points) entre 2019 et 2020, note l'INSEE dans son estimation du taux de pauvreté monétaire et des inégalités parue le 3 novembre 2021<sup>15</sup>. Au lieu de cela, alors que le PIB baissait de 7,9 %, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut a ainsi augmenté en moyenne de 0,4 % en 2020 selon l'Insee.

### La France, un pays relativement égalitaire en Europe, notamment grâce à la redistribution

En comparaison des autres pays européens, la France est un pays relativement égalitaire. « *Quelles que soient les sources statistiques et l'indicateur choisis, les inégalités de revenu disponible, c'est-à-dire après prélèvements obligatoires directs et prestations sociales, se révèlent en France relativement moins élevées qu'ailleurs* », relève France Stratégies dans une note publiée en décembre 2020<sup>16</sup>.

Ainsi, l'indice de Gini<sup>17</sup>, qui permet de rendre compte des inégalités, reste faible et en baisse : en 2019, il est de 0,289 après 0,298 en 2018 après redistribution. Près des deux tiers des pays enregistrent ainsi un taux d'inégalité supérieur comme l'Irlande, le Royaume-Uni, l'Espagne ou le Danemark. Cela est dû à plusieurs facteurs. D'abord, les inégalités primaires sont un peu inférieures à la médiane européenne. Cela s'explique en premier lieu par de moindres inégalités des revenus d'activité, qui constituent la principale source de revenu primaire des ménages, mais aussi de moindres inégalités de revenus issus du patrimoine.

Figure 6 : Inégalités avant redistribution : indices de Gini des revenus primaires, par unité de consommation et y compris retraites



<sup>14</sup> France, portrait social - France, portrait social | Insee.

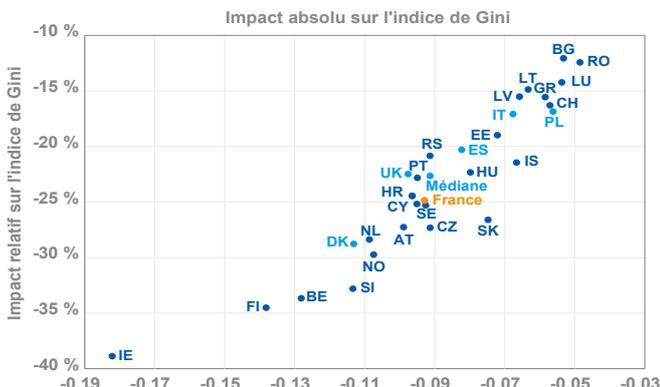
<sup>15</sup> Estimation avancée du taux de pauvreté monétaire et des indicateurs d'inégalités - Insee analyse 70. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5762455>

<sup>16</sup> France Stratégie : Inégalités primaires, redistribution : comment la France se situe en Europe, décembre 2020.

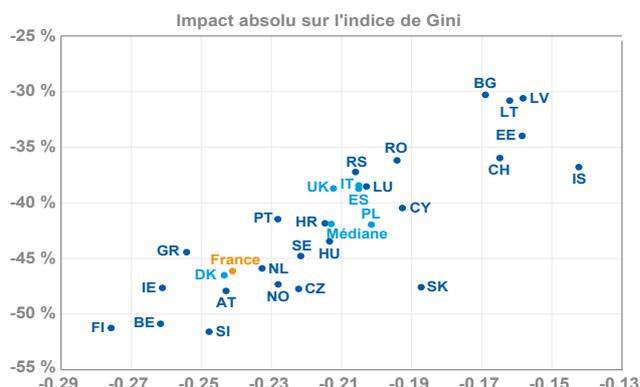
<sup>17</sup> L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Figure 7 : Impacts absolus et relatifs de redistribution

A - Hors retraites (considérées comme des revenus primaires)



B - Y compris retraites (considérées comme de la redistribution)



Note : plus les pays sont près de l'angle inférieur gauche, plus la redistribution y est forte.

Lecture : en France, l'indice de Gini des revenus des ménages est réduit de 0,093 point, soit 24,8 % par la redistribution hors retraites. En médiane européenne, cet indice de Gini est réduit de 0,091 point, soit 22,6 %.

Source : données EU SILC et calculs France Stratégie.

Dans un second temps, c'est la redistribution qui permet à la France de réduire les inégalités. L'Hexagone se caractérise ainsi par un impact de la redistribution supérieur de près de 10 % à la médiane européenne. Cela est dû, en grande partie à des prestations sociales élevées et parfois bien ciblées (logement). Les allocations logement, chômage et familiales françaises permettent ainsi de réduire davantage les inégalités que la médiane des prestations des autres pays européens. De par leur volume, les prélèvements obligatoires sont eux aussi plus redistributifs en France, en particulier en ce qui concerne les cotisations patronales qui réduisent de 10 % les inégalités en France, contre seulement 6 % en médiane européenne. Mais un meilleur ciblage permettrait une meilleure efficacité redistributive, note France Stratégie.

Enfin, si les impôts sur le patrimoine ont un impact redistributif très supérieur à la médiane européenne grâce à une fiscalité de la richesse dépassant les seules taxes foncières, leur impact reste néanmoins très faible devant celui des autres prélèvements obligatoires du fait de leur faible volume.

Toutefois, les inégalités se sont creusées au cours des dernières années. En 2018, le niveau de vie des 20 % de ménages les plus aisés était 4,45 fois supérieur à celui des 20 % les moins aisés contre 4,35 fois en 2008, indique l'INSEE dans son rapport sur les revenus et le patrimoine des ménages<sup>18</sup>.

Figure 8 : Évolution des inégalités en France

Évolution des inégalités en France

Ratio de la somme des niveaux de vie des 20 % de personnes les plus aisées par rapport au 20% des plus modestes (soit 4,45 fois plus en 2018).



Source : Insee - Créé avec Datawrapper

<sup>18</sup> Insee, En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent (Insee Première, septembre 2020). En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent - Insee Première - 1813

## Focus

### La Protection sociale en France

Selon l'[Insee](#), « La protection sociale recouvre l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence des risques sociaux : vieillesse et survie, santé, maternité et famille, perte d'emploi, difficultés de logement, pauvreté et exclusion sociale ». Le spectre très large couvert par ces prestations traduit un soutien public extrêmement volontariste : selon les dernières données disponibles, la France est le premier pays d'Europe en termes de part des dépenses de prestations sociales dans le PIB (31,7% en 2017). Selon

l'[Insee](#), les administrations publiques ont financé 91 % des prestations sociales en 2018 (Sécurité sociale, Pôle emploi, État, collectivités territoriales, etc.), le reste étant financé par le secteur privé (dont mutuelles et institutions de prévoyance notamment). Sur le montant total de prestations versées en 2018 (742 milliards d'euros), les trois types de prestations versées les plus importants sont : les prestations vieillesse et survie (principalement les retraites, 46 % du total), la santé (35 %) puis famille (8 %). La pauvreté et l'exclusion comptent pour 3% du total. Les cotisations sociales représentent plus de la moitié des ressources de la protection sociale.

## Objectifs

Depuis 2018, le gouvernement a mis en place une « [stratégie nationale de prévention et d'action contre la pauvreté](#) » structurée autour de 5 engagements (et d'actions prévues d'ici 2022) :

1. L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
2. Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants (ex. repas à un euro à la cantine)
3. Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes
4. Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
5. Engagement n° 5 : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Enfin, dans le cadre du plan de relance, le gouvernement s'est engagé à verser 100 millions d'euros à des [associations nationales et territoriales](#) de lutte contre la pauvreté ([source](#)).

---

## DEUXIÈME PARTIE

---

# PRATIQUES ACTUELLES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

## \_\_\_\_ Pourquoi les institutions financières doivent se préoccuper de ces sujets ?

Au-delà des enjeux éthiques et économiques, les acteurs de l'investissement responsable<sup>19</sup> ont tout intérêt à s'emparer des enjeux de la pauvreté pour au moins deux raisons. La première est liée au fait que le périmètre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) - et donc des contreparties des institutions financières - s'est récemment étendu à l'ensemble de la chaîne de valeur, et en particulier d'approvisionnement : le risque de réputation lié à une mauvaise gestion de ces enjeux peut avoir des répercussions financières. La deuxième raison est liée à une demande de plus en plus pressante de la part des parties prenantes, en particulier des épargnants, pour que ces enjeux soient intégrés dans les décisions d'investissement.

### **Le devoir de vigilance : une extension du périmètre de la responsabilité sociétale des contreparties**

L'industrie des pays développés a connu à partir des années 70 (chocs pétroliers) une accélération de l'externalisation de certaines activités dans des pays où la main-d'œuvre et les matières premières étaient accessibles à moindre coût. Cette tendance s'est accompagnée de plusieurs scandales liés au non-respect des droits humains et aux conditions de travail des sous-traitants de grandes entreprises multinationales, qui ont contribué à renforcer le devoir de vigilance de ces dernières.

---

<sup>19</sup> « L'Investissement Socialement Responsable est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. » FIR (Forum pour l'Investissement Responsable). <https://www.frenchsif.org>

## Une prise de conscience avec l'affaire des « *sweatshops*<sup>20</sup> » (fin des années 1990)

Ainsi, l'entreprise Nike, leader mondial des articles de sport, s'est engagée dès la fin des années 1970 dans plusieurs vagues de délocalisation des États-Unis et du Japon vers la Corée et Taiwan dans un premier temps, puis vers d'autres pays du sud-est asiatique (Indonésie, Thaïlande, puis Chine et Vietnam). À la fin des années 1990, de nombreuses organisations non gouvernementales et des activistes commencent à dénoncer les pratiques des sous-traitants, en particulier le non-respect de certaines conventions internationales sur le droit du travail (travail des enfants, liberté syndicale, conditions de travail). Entre 1997 et 1998, les critiques à l'encontre de l'entreprise et de sa marque se multiplient dans la presse, mais aussi à travers d'autres médias comme le film *The Big One* du réalisateur Michael Moore en 1998. L'entreprise se retrouve au centre de plusieurs procès et connaît une baisse importante de son chiffre d'affaires et de son résultat net sur les années 1998 à 2000. À titre d'illustration, les ventes aux États-Unis ont connu une baisse de 44 % entre 1997 et 2000 ([Gasmi & Grolleau, 2005](#)).

Si Nike a focalisé l'attention des médias, en partie du fait de sa position de leader sur le marché, la critique envers ses pratiques s'adressait plus généralement au secteur de l'habillement, du textile et de la chaussure. [Bartley & Curtis \(2011\)](#) ont étudié l'impact de ces campagnes sur les 50 plus grandes entreprises américaines du secteur. Ils observent un impact significatif sur la baisse des ventes pour les entreprises dont les marques sont connues et reconnaissables par les consommateurs (au premier rang desquelles Nike), ainsi qu'un impact significatif des événements de protestation sur **la valeur des actions de ces entreprises** (baisse de 1.5 % en moyenne 5 jours après les annonces). En 1992, Walmart a par exemple connu une dévalorisation de 3,75 % suite à des accusations liées à l'exploitation d'enfants.

Une législation, inspirée de la loi française est en cours d'élaboration dans l'Union européenne.

<sup>20</sup> « Usines à sueur ».

<sup>21</sup> Comme le montrent Breeda Comyns et Elisabeth Franklin-Johnson, l'impact sur la réputation des entreprises n'a pas été homogène et a largement dépendu de leur stratégie d'exposition aux médias. Voir *Corporate Reputation and Collective Crises: A Theoretical Development Using the Case of Rana Plaza (2018) Journal of Business Ethics*. <https://link.springer.com/article/10.1007/s10551-016-3160-4>

## La mise en action du devoir de vigilance après le drame du Rana Plaza (2013)

Le 24 avril 2013, l'effondrement du Rana Plaza, une usine de Dacca au Bangladesh, a provoqué la mort de plus de 1100 personnes, principalement des ouvrières, travaillant dans des ateliers de confection pour de grandes marques internationales de vêtements. Au-delà de la catastrophe humaine sans précédent, cet événement a eu un impact considérable sur la réputation de certaines entreprises du prêt-à-porter<sup>21</sup>.

Bien que dans ce cas, le risque de réputation ne semble pas avoir provoqué des pertes de valorisation significatives pour les entreprises du secteur s'approvisionnant au Bangladesh ([Jacobs & Vinod, 2017](#)), il n'en reste pas moins un exemple emblématique du risque de réputation associé à une négligence des conditions de travail chez les fournisseurs.

En France, cette catastrophe a accéléré la réflexion autour du « devoir de vigilance » des entreprises, c'est à dire du devoir pour les entreprises multinationales de veiller au respect des normes par leurs filiales et sous-traitants. Cela a donné lieu à la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, qui impose aux grandes entreprises d'établir et de publier un plan de vigilance pour prévenir les risques environnementaux mais aussi en matière de droits humains pour leurs propres activités et celles de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs. À l'époque, le FIR avait soutenu le caractère novateur de ce texte, qui est désormais reconnu plus largement, que ce soit en France et au niveau international. En 2019, le FIR et A2 Consulting ont publié un [guide des bonnes pratiques](#) pour les acteurs de l'investissement responsable. Ils remettent en parallèle un Prix récompensant les meilleures pratiques du CAC 40 en matière de plan de vigilance. Après Orange et STMicroelectronics, c'est Schneider Electric qui s'est vu décerner le [Prix 2020](#).

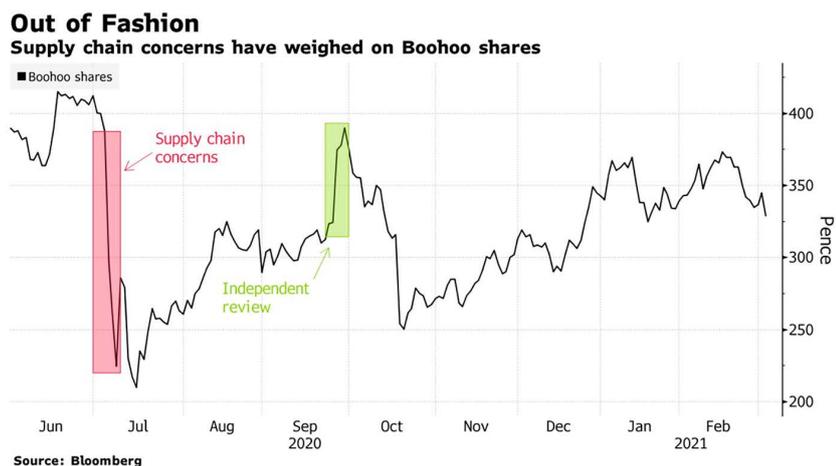
## Focus

### Chez Boohoo, les conditions de travail en Angleterre ont fait fuir clients et investisseurs

Juillet 2020. Alors qu'elle affiche un taux de croissance de 44 % en pleine pandémie, Boohoo, une marque britannique de fast fashion en ligne qui met en avant le « made in England », se voit accusée de travail forcé et de conditions de travail déplorables dans ses ateliers de Leicester. Le rapport de l'ONG Labor behind the label est implacable : les ouvriers dénoncent de l'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement, des fraudes aux aides gouvernementales au chômage partiel ainsi que des salaires de misère. Il sert de base à un reportage dans le Sunday Times puis c'est l'emballement médiatique. La réputation de l'entreprise est fortement touchée. La firme d'e-commerce, qui a vu son cours s'envoler de 700 % depuis 2016 le voit chuter de 43 % en quelques jours. Des grandes marques distributrices comme Asos, Amazon ou Zalando retirent les vêtements Boohoo de leur site. L'investisseur Standard Life Aberdeen, l'un des plus gros groupes de gestion d'actifs britanniques, déçu par la « réponse inadéquate » de l'entreprise, vend la majorité de ses actions.

L'affaire a éclaboussé toute la chaîne textile britannique. Les ONG ont sommé le secteur de la fast fashion de se réformer et le gouvernement de serrer la vis. Face à l'ampleur de la polémique, le groupe Boohoo a lui annoncé une enquête indépendante sur les conditions de travail dans sa chaîne d'approvisionnement britannique et l'investissement de 10 millions de livres pour mettre fin aux mauvaises pratiques. Un an plus tard, les mesures prises semblent cependant plus cosmétiques que structurelles. Si aucune enquête n'a été ouverte dans le cadre de la loi britannique sur l'esclavage moderne, la marque est toutefois scrutée par les autorités américaines. En février 2021, des ONG ont demandé aux douanes d'interdire les importations de vêtements Boohoo. Une vigilance qui a une nouvelle fois fait baisser le cours de bourse de la marque qui mise sur le marché américain.

Figure 9 : Out of Fashion



## Des attentes de la part de la société civile et des épargnants encore peu prises en compte

Les risques financiers induits par le risque de réputation constituent un premier argument en faveur d'une meilleure intégration des enjeux de pauvreté et de droits humains par les investisseurs. Un second argument est lié aux attentes grandissantes de nombreuses parties prenantes sur ce sujet. Si les actionnaires et les consommateurs sont d'abord restés en retrait de ces enjeux, les actions menées par les ONG, les syndicats et d'autres acteurs dans les années 1990 ont contribué à une plus grande prise de conscience et à une plus forte attente de la part des consommateurs et des épargnants.

## ONG : un double rôle d'informateur et d'acteur

Les ONG ont joué un rôle structurant pour dénoncer les pratiques de certaines entreprises en termes de non-respect des droits humains (voir supra). Ce rôle est d'autant plus important qu'elles disposent d'un fort capital de confiance de la part de la population, en particulier de la part de la tranche la plus riche et la plus « informée<sup>22</sup> » (figure 10).

**Figure 10** : Évolution de la confiance dans les différentes institutions depuis 13 ans pour la population la plus « informée ».



**Note de lecture** : Depuis le début des années 2000 et jusqu'en 2017, les ONG étaient considérées comme la source d'information la plus fiable selon la tranche de population la plus informée. Source : [Edelman](#).

Au-delà de ce rôle d'information sur la pauvreté, les ONG jouent un rôle central dans la lutte contre la pauvreté et pour le respect des droits humains à travers leurs engagements politiques et leurs actions (ce dernier point sera abordé dans la partie suivante). À travers leurs délégations, les ONG contribuent, entre autres, à l'élaboration et au suivi de nouveaux standards liés à la lutte contre la pauvreté et au respect des droits humains (voir par exemple : Caritas avec les Objectifs de développement durable) et interpellent les investisseurs sur leur contribution à la lutte contre la pauvreté ([rapport Oxfam](#)).

<sup>22</sup> Dans le sondage réalisé par Edelman, la part de l'échantillon considérée comme « informée » représente 17 % de la population, et ses individus doivent être âgés entre 25 et 64 ans, avoir fait des études supérieures, appartenir au 25 % des revenus les plus importants de leur tranche d'âge et pays et affirmer s'intéresser fortement aux nouvelles politiques et économiques.

## Focus

### Vinci doit s'expliquer auprès de ses clients et de la justice après une plainte de Sherpa pour travail forcé au Qatar

Depuis plusieurs années, Sherpa et Vinci s'écharpent sur les pratiques de l'entreprise de construction au Qatar où celle-ci compte 2 300 salariés. En 2015 puis en 2018, l'ONG a porté plainte contre Vinci. Sherpa l'accuse de travail forcé sur la base d'une enquête de terrain montrant que ses employés migrants (venant notamment d'Inde et du Népal) travaillent sur les chantiers de la Coupe du monde 2022, passeport confisqué, entre 66 et 77 heures par semaine, pour 750 riyals mensuels (190 euros), soit « 1,83 % du salaire moyen qatari ». Or, selon l'OIT les chutes de revenus et la pauvreté sont les principaux facteurs économiques qui poussent les individus vers le travail forcé. Selon un article paru dans Challenges en mars 2019\* cette action en justice a eu « d'importantes répercussions : la direction du groupe a dû s'expliquer auprès de certains

clients, notamment au Danemark. La province canadienne de Saskatchewan, où Vinci a obtenu une concession autoroutière, « a voulu rompre après l'annonce de la plainte de Sherpa, Il a fallu discuter et expliquer » assure Sarah Tesei, directrice de l'innovation sociale du groupe. « Même exercice délicat auprès de Norges, le fonds souverain norvégien, détenteur de 1,79% du capital et qui affiche sa sensibilité éthique » ou auprès des analystes financiers et ESG qui revoient leur notation. Vinci explique avoir mis en place plusieurs initiatives sur le logement, le recrutement et les conditions de travail « qui ont inspiré les nouvelles réglementations sur les droits des travailleurs mises en place récemment par le Qatar » ainsi que des audits réalisés par des organisations syndicales. Toutefois, une enquête a été ouverte par le doyen des juges d'instruction de Nanterre en février 2020.

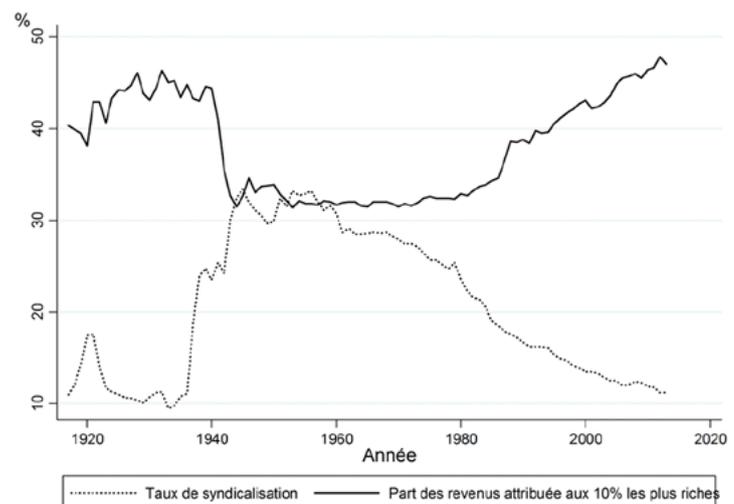
\* [Travail forcé : Vinci et Sherpa s'écharpent au Qatar - Challenges](#), 28 mars 2019

## Les organisations syndicales, acteurs et défenseurs d'un modèle de société plus inclusif

En Europe, les syndicats se sont développés à la fin du 19e siècle. Ils jouent depuis un rôle clé dans l'évolution des conditions de travail et de rémunération des employés, et ce à plusieurs niveaux. Ils peuvent d'abord influencer la politique nationale et supranationale, en s'impliquant dans le débat public, dans l'élaboration du cadre législatif du travail, des politiques de soutien à l'emploi et à la formation, ou encore dans l'assistance aux autres continents (source). Ils peuvent ensuite défendre les salariés dans le cadre de la négociation collective en soutenant la création de nouveaux emplois, la revalorisation des rémunérations ou des prestations sociales, etc. Dans certains pays (Europe centrale et orientale), les syndicats jouent aussi un rôle clé pour mettre en œuvre des régimes de retraite et de sécurité sociale (source).

Plusieurs travaux académiques ont mis en avant l'influence des syndicats sur la pauvreté et les inégalités. En 2015, le FMI a par exemple montré qu'au-delà des facteurs de mondialisation et de développement technologique, l'érosion des organisations syndicales est associée avec une augmentation des inégalités dans les économies avancées, en particulier au niveau des hauts revenus (source).

Figure 11 : Relation entre le taux de syndicalisation et la part du revenu total des 10 % les plus riches aux États-Unis



Source : [The conversation](#), à partir de Piketty, Saez & Zucman (2016)

## Focus

### L'ubérisation à l'épreuve des polémiques sociales

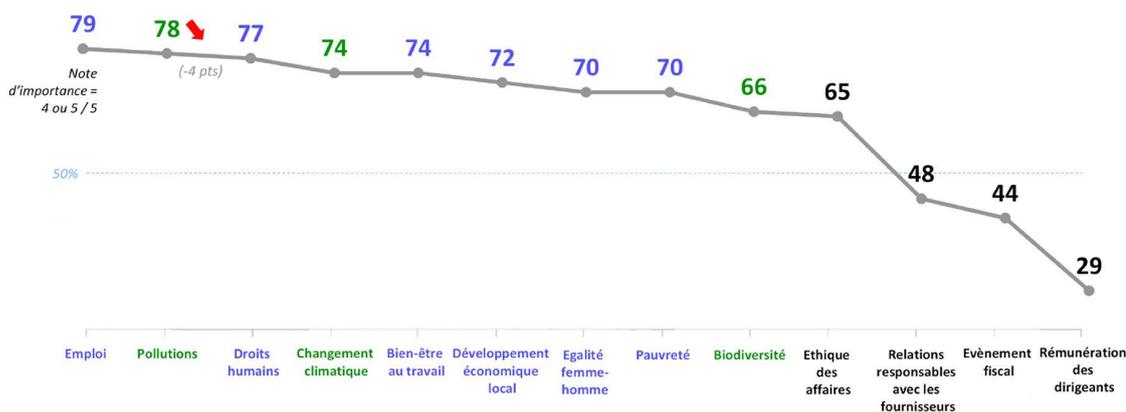
Si les plateformes de chauffeurs et de livraison type Uber font désormais florès, les polémiques sociales sur la précarité qu'ils engendrent pourraient remettre en cause leur modèle économique basé sur des travailleurs externalisés et peu rémunérés. Pendant des années, le prix d'une course était imbattable pour trois raisons : le contournement du droit du travail, le paiement de faibles impôts sur les bénéfices et le soutien financier de leurs investisseurs. Mais aujourd'hui les prix grimpent. Et cela devrait continuer dans de nombreux pays d'Europe. Au Royaume-Uni, en France ou en Italie, l'action syndicale et les actions en justice ont conduit à des décisions favorables à plus de protection sociale des travailleurs. De nouvelles règles sociales émergent en Espagne et sont en discussion au niveau de l'Union européenne. Quasiment aucune plateforme n'a atteint la rentabilité (-6,8 milliards de dollars en 2020 pour Uber) et les investisseurs commencent à se poser des questions.

Deliveroo en a fait les frais. Lors de son introduction en bourse en mars 2021, de gros fonds d'investissement du Royaume-Uni, Aberdeen Standard Investment, Aviva Investors ainsi que Legal and General Investment Management, ont affiché leur décision de ne pas investir dans la plateforme au regard de son modèle social peu durable. Dès les premiers jours, le prix de l'action a dévissé de 30 % et n'a connu qu'un éphémère rebond dans l'été 2021. Si l'entreprise avait également informé ses investisseurs qu'elle avait mis 130 millions d'euros de côté pour couvrir le passage de certains livreurs en salariés, elle a toutefois annoncé son départ de l'Espagne en juillet dernier. Le pays, pourtant considéré comme l'un des marchés les plus dynamiques pour la livraison de repas à domicile, a voté une loi – dite Rider- qui introduit dans le code du travail une « présomption de salariat » pour tous les coursiers utilisant les applications de livraison. Ce qui l'oblige à payer des cotisations sociales.

### Des attentes fortes de la part des épargnants

Du point de vue des épargnants, la 12<sup>ème</sup> enquête Ifop pour le FIR<sup>23</sup> (2021) a montré que parmi les sujets sociaux qui suscitent le plus d'intérêt, le respect des droits humains arrive en première position (73 % des répondants considèrent le sujet comme très important), suivi par l'emploi (72 %). La lutte contre la pauvreté arrive en 6<sup>ème</sup> position (67 % des répondants le considèrent comme très important) (figure 12).

Figure 12 : Extrait des résultats de l'étude Ifop pour le FIR (2021) - sujets prioritaires pour les investisseurs responsables particuliers



En 2020, le questionnaire avait spécifiquement cherché à savoir quelle serait la part des Français prête à investir dans un produit financier dédié à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités. Résultat : 52 % des Français seraient prêts à le faire, ce pourcentage s'élevant à 56% pour les personnes possédant au moins un produit d'épargne, et à **61 % pour les personnes connaissant l'ISR**. Ces chiffres montrent que malgré le peu d'offres actuellement disponibles, les épargnants sont très intéressés par les enjeux des droits humains et de lutte contre la pauvreté et seraient prêts à investir dans des produits dédiés.

<sup>23</sup> Les Français et la finance responsable – Vague 4 – Sondage Ifop pour le FIR, 2021. [Lien](#)

## Les pratiques des acteurs spécialisés

Plusieurs acteurs s'inscrivent dans des démarches donnant une priorité forte à l'impact social de leurs activités financières et non financières, dont la lutte pour le respect des droits humains et contre la pauvreté et les inégalités. Ces acteurs peuvent être distingués suivant qu'ils aient des besoins de financement (première section) ou qu'ils proposent des ressources pour répondre à ces besoins (deuxième section)<sup>24</sup>.

### Besoins de financement des acteurs non-financiers

Les acteurs spécialisés ayant des besoins de financement sont variés et difficilement classables dans une catégorie spécifique, qu'elle soit juridique ou économique. Nous présentons ci-dessous deux familles d'acteurs aux frontières poreuses : les associations de solidarité et les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

#### Les associations de solidarité

La première catégorie d'acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté et le respect des droits humains sont les associations, en particulier celles reconnues d'utilité publique. Ces dernières se distinguent d'autres acteurs par leur modèle économique, qui repose essentiellement sur des dons et des subventions et ne cherche généralement pas à générer de profits. Elles se distinguent entre elles par des périmètres d'actions géographiques différents ainsi que des spécialisations sur certaines dimensions de la pauvreté ou par le ciblage de leurs publics (tableau 1).

En France, le Secours catholique-Caritas France joue par exemple un rôle central d'acteur et d'informateur (publication en 2020 d'un rapport sur l'« état de la pauvreté en France ») avec près de 65 000 bénévoles et 1 000 salariés qui agissent « contre la pauvreté et en faveur de la solidarité », en France et dans le monde. En 2019, en France, l'association a ainsi soutenu près de 1,4 million de personnes (avec des ressources financières d'environ 134 millions d'euros en 2019).

Parmi les initiatives collectives en lien avec l'insertion professionnelle impliquant plusieurs associations, le projet « Territoires zéro chômeurs de longue durée » initié par des organisations de la société civile a permis d'expérimenter de nouveaux dispositifs d'insertion professionnelle entre 2016 et 2021. Le dispositif a pour objet l'embauche en contrat à durée indéterminée de chômeurs de longue durée par des entreprises de l'économie sociale et solidaire (voir infra) dans le cadre d'activités non-concurrentielles. Il a fait l'objet

de plusieurs évaluations - d'un comité scientifique, de l'inspection générale des finances et des affaires sociales et des deux acteurs centraux du projets – qui, par leurs résultats divergents, montrent la difficulté de la mesure d'impact d'un tel dispositif. Celui-ci pourrait cependant être étendu à d'autres territoires sous certaines conditions.

Le fonctionnement de ces associations repose essentiellement sur des dons et legs, des subventions publiques, et, dans une moindre mesure, sur des fonds privés ou du mécénat d'entreprise (tableau 1). Suivant les structures juridiques et les activités poursuivies, certaines associations mobilisent cependant les acteurs financiers traditionnels, en particulier à travers des prêts.

#### Les acteurs de l'économie sociale et solidaire

Reconnue par la loi de juillet 2014, l'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble d'acteurs variés – associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises à statut commercial – cherchant à concilier la recherche d'impact social et la viabilité économique. Ces entreprises sociales se doivent de respecter quatre grands principes :

1. La poursuite d'une utilité sociale ;
2. La recherche d'un modèle économique viable ;
3. La gouvernance démocratique ;
4. La lucrativité limitée ou la rentabilité mise au service de la finalité sociale.

**Tableau 1** : Exemples d'associations françaises impliquées dans la lutte contre la pauvreté et le respect des droits humains en France

ASSOCIATION	TYPE D'ACTIONS	RESSOURCES FINANCIÈRES <sup>25</sup>	NB. BÉNÉVOLES	EX. RÉSULTATS
<a href="#"><u>Les Restos du Cœur</u></a>	Aide alimentaire, au logement, à la recherche d'emploi, à l'illettrisme	<b>210 M€</b> (subventions : 65 M€)	75 000	136 millions de repas 973 microcrédits 91 950 nuitées
<a href="#"><u>Croix-Rouge Française</u></a>	Aide alimentaire, financière, matérielle	<b>1336 M€</b>	65 450	15 000 consultations médicales (Accueil santé social) 22 536 personnes domiciliées 470 dossiers de microcrédit accompagnés
<a href="#"><u>Secours Populaire</u></a>	Aide alimentaire, vestimentaire, au logement, aux vacances	<b>95 M€</b> (subventions : 16 M€)	80 000	3,3 millions de personnes aidées 1,8 million sur l'aide alimentaire 201 990 sur l'accès aux vacances
<a href="#"><u>Fondation Abbé Pierre</u></a>	Aide au logement	<b>50 M€</b> (subventions : 1 M€)	200	172 aides financières 97 projets soutenus
<a href="#"><u>Emmaüs Solidarité</u></a>	Aide à l'emploi, au désendettement, au logement	<b>77 M€</b> (subventions : 57 M€)	1 188	5 000 personnes accueillies ou hébergées par jour
<a href="#"><u>Secours Catholique</u></a>	Aide au logement	<b>122 M€</b> (subventions : 9 M€)	64 300	295 000 familles soutenues 1,4 million de personnes soutenues 3 000 personnes accompagnées dans leurs projets de vacances 1 028 dossiers de microcrédit en cours
<a href="#"><u>Petits Frères des Pauvres</u></a>	Aide aux personnes âgées	<b>70 M€</b> (subventions : 2,3 M€)	13 672	36 524 personnes aidées, dont 15 348 régulièrement
<a href="#"><u>Action contre la Faim</u></a>	Aide alimentaire	<b>260 M€</b> (subventions : 208 M€)	1 000	1,6 million de bénéficiaires des programmes en sécurité alimentaire
<a href="#"><u>Armée du Salut</u></a>	Aide sociale, médico-sociale, protection des enfants	<b>177 M€</b>	4 400	9 100 personnes accueillies 2,3 millions de journées d'hébergement
<a href="#"><u>ATD Quart Monde</u></a>	Aide sociale, au logement	<b>6,5 M€</b> (subventions : 2 M€)	6 669	
<a href="#"><u>Fondation De France</u></a>	Aide aux personnes vulnérable, recherche & éducation	<b>315 M€</b>	521	4 796 projets de lutte contre la vulnérabilité soutenus 446 fondations abritées
<a href="#"><u>Banques Alimentaires</u></a>	Aide alimentaire Réseau composé de 79 Banques Alimentaires et 31 antennes	<b>71 M€</b> (subventions : 38 M€)	7 075	2,1 millions de personnes en précarité nourries 225 millions de repas 6 000 associations accompagnées.
<a href="#"><u>CARE France</u></a>	Lutte contre l'extrême pauvreté et les injustices, aide d'urgence	<b>38 M€</b> (subventions : 20,7 M€)	(Jusqu'à 130 000 lors de la collecte nationale)	1,3 million de bénéficiaires soutenus directement par CARE France
<a href="#"><u>Habitat et Humanisme</u></a>	Aide au logement	<b>214 M€</b> (subventions : 93 M€)	4 800	1 800 nouvelles familles logées 900 nouveaux logements 600 nouvelles personnes âgées dépendantes accueillies en établissement.
<a href="#"><u>Oxfam France</u></a>	Lutte contre la pauvreté et les inégalités	<b>8,1 M€</b> (subventions : 2,5 M€)	500	17 rapports publiés en 2019 sur les questions d'inégalité (2019-2020)

<sup>25</sup> Hors valorisation du bénévolat.

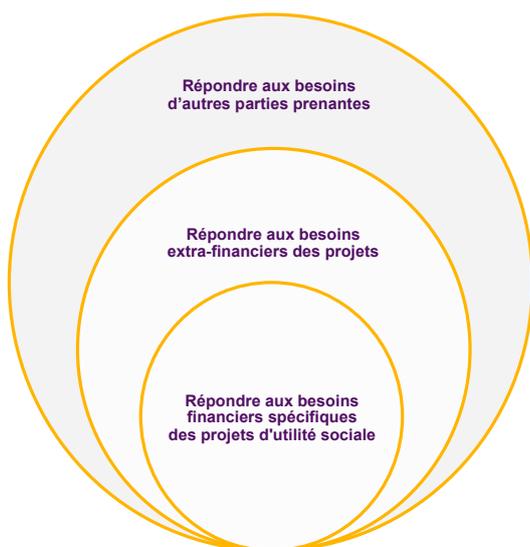
## Les acteurs de l'économie sociale et solidaire

Reconnue par la loi de juillet 2014, l'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble d'acteurs variés – associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises à statut commercial – cherchant à concilier la recherche d'impact social et la viabilité économique. Ces entreprises sociales se doivent de respecter quatre grands principes :

1. La poursuite d'une utilité sociale ;
2. La recherche d'un modèle économique viable ;
3. La gouvernance démocratique ;
4. La lucrativité limitée ou la **rentabilité mise au service de la finalité sociale**.

En France, selon [ESS France](#), l'Économie Sociale et Solidaire représentait 2,4 millions de salariés, (soit 14 % de l'emploi salarié privé) répartis dans plus de 220 000 structures. Elle est présente dans la plupart des secteurs d'activité, en particulier dans le **secteur de l'action sociale** où elle représente 40 % des emplois (soit 1 million d'emplois). Parmi les acteurs clés de cet écosystème, l'agence collective [Avisé](#) a pour mission de développer l'ESS et l'innovation sociale par des actions de conseil et d'animation à destination des porteurs de projet, tandis qu'ESS France héberge un observatoire visant à suivre l'évolution du secteur.

**Figure 13 :**  
Utilité sociale des financeurs des acteurs de l'économie sociale et solidaire



Note de lecture : [Source](#).

L'ESS représente une opportunité importante pour favoriser l'inclusion des personnes vulnérables (ex. : des personnes éloignées depuis longtemps du marché du travail), en particulier dans les territoires les plus fragiles ([source](#)). Dans son [rapport](#) « Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030 » (2019), le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) reconnaît l'importance de l'action des acteurs de l'ESS et des associations solidaires mais souligne leurs difficultés à être « connus, reconnus, financés et démultipliés ».

Les structures de l'ESS ont en particulier des difficultés à obtenir des financements privés. Cette situation s'explique d'une part, par la spécificité du modèle économique de ces structures (lucrativité limitée mais risques parfois importants), et d'autre part, par l'inadéquation des outils de financement classiques aux objectifs, à la taille, à la gouvernance et aux statuts juridiques propres à ce secteur (les sociétés coopératives ne pouvant par exemple pas revaloriser leurs parts sociales) ([source](#)).

L'utilité du financement des acteurs de l'ESS ne s'arrête cependant pas à la réponse aux besoins financiers spécifiques du secteur. Les acteurs financiers s'impliquant dans ces projets ont généralement un rôle d'accompagnement plus large visant à répondre à la fois aux enjeux extra-financiers des projets et aux besoins des autres parties prenantes ([source](#)) (figure 13).

Au sein de l'ESS, une branche s'est développée autour de l'innovation sociale, portée en particulier par le [French Impact](#) et visant, entre autres, à accroître le financement de l'ESS. 29 fonds d'investissements à impact social (voir infra), représentant plus de 900 millions d'euros mobilisables, ont rejoint cette communauté et s'engagent à consacrer une partie de leurs investissements sur l'accompagnement de projets portés par des acteurs de l'écosystème ([source](#)).

## Ressources financières dédiées aux enjeux sociaux

Les acteurs spécialisés dans la lutte contre la pauvreté et le respect des droits humains que nous venons de passer en revue ont des formes et des modèles économiques variés. Il en est de même pour les institutions qui collectent et allouent les ressources financières dédiées à ces enjeux sociaux, allant du mécénat (dons sans objectif de rentabilité financière) à la finance solidaire (visant à concilier rentabilité financière et impact extra-financier).

### Mécénat et *Venture Philanthropy*

*Définitions : une **fondation** est un organisme de mécénat créé par un ou plusieurs donateurs, issus du secteur privé, au service d'une cause d'intérêt général et à but non lucratif ([source](#)). Un **fonds de dotation** est un outil de financement au service de la philanthropie et du mécénat, grâce à la capitalisation des dons qu'il reçoit ([source](#)).*

En 2018, en France, il existait plus de 1 800 fonds de dotation et 2 600 fondations en activité, qui ont mobilisé plus de 11 milliards d'euros pour l'intérêt général ([source](#)). Certains de ces acteurs de la philanthropie se sont spécialisés dans le soutien financier aux organisations et projets de lutte contre la pauvreté et pour le respect des droits humains. La [Fondation Caritas France](#) a par exemple pour objectif d'« investir durablement contre la pauvreté et l'exclusion ». Depuis sa création en 2009, elle a financé près de 1 000 projets en France et dans le monde (35 M€) et héberge de nombreuses fondations dédiées à la lutte contre la [pauvreté](#).

Aux États-Unis, la philanthropie s'est transformée dans les années 1990, sous l'impulsion des grandes fortunes issues d'Internet familiarisées avec les méthodes d'investissement du capital-risque (i.e. : *venture capital*). Face aux défaillances des pouvoirs publics sur certains enjeux sociétaux, le mouvement des « *venture philanthropy* » a émergé ([source](#)) et se caractérise par une attention forte portée sur la « rentabilité extra-financière ». La *Bill & Melinda Gates Foundation* s'inscrit par exemple dans cette démarche avec pour objectif d'améliorer les soins de santé et **de réduire l'extrême pauvreté**. En 2019, elle a accordé un soutien de plus de 5,1 milliards de dollars à plus de 1 190 projets ([source](#)). En Europe, cette tendance est encore marginale (l'association européenne de *venture philanthropy* recense entre 150 et 200 fonds).

Au-delà des ressources financières supplémentaires apportées par ce mouvement, ces acteurs contribuent au développement des méthodologies de mesure d'impact extra-financier des investissements ([source](#)). Le fonds [Acumen](#), dont l'approche est d'investir dans les projets entrepreneuriaux liés aux problèmes de la pauvreté, a ainsi développé des indicateurs et des méthodes pour sélectionner ses projets (voir par exemple cette [étude de cas](#)), et suivre leur réalisation et leur impact sur les communautés ciblées (par exemple en réalisant des études par sms auprès d'échantillons

de la population, [source](#)).

En France, quelques acteurs s'inscrivent dans cette démarche de *venture philanthropy* ([source](#)). Le Fonds d'Innovation AG2R La Mondiale a par exemple pour objectif de financer des projets innovants et à fort enjeu sociétal sur quatre thématiques : « la prévention santé, l'emploi dans la seconde partie de vie professionnelle, l'habitat adapté tout au long de la vie et le soutien aux personnes en situation d'aïdants » (32 M€ d'euros octroyés sous forme de subventions, prêts ou participations). Il a accompagné 27 associations depuis sa création en 2011, parmi lesquelles l'Association pour le droit à l'initiative économique ([ADIE](#)), permettant à des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire de financer leur création d'entreprise grâce au microcrédit accompagné.

Dans un esprit similaire :

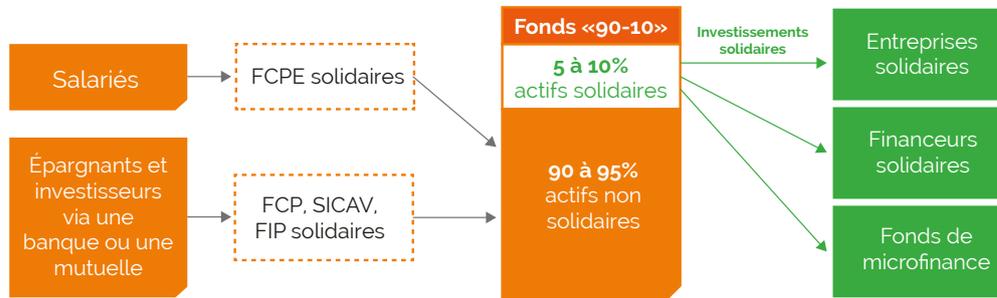
- le fonds de dotation *Phitrust* « acteur pour l'inclusion » a pour vocation « de soutenir le renforcement structurel des associations et des entreprises de l'ESS tournées vers les problématiques d'inclusion / insertion » ([source](#)),
- la fondation [AlphaOmega](#) a pour objectif de lutter contre le décrochage scolaire des jeunes issus de milieux modestes et finance six associations afin de soutenir 280 000 jeunes en France ;
- la [Break Poverty Foundation](#) a pour objectif de lutter contre la pauvreté auprès des enfants et des jeunes ;
- la [Ring Foundation](#) soutient des projets innovants liés à des enjeux sociaux (ex. : association [Entourage](#) pour la lutte contre l'exclusion) ;
- [Epic](#) propose à différents acteurs de faciliter la collecte de dons en promouvant un suivi précis de l'impact sociétal des projets financés (par exemple via une application). Epic dispose actuellement d'un portefeuille de 26 organisations dans plus de 11 pays. En 2019, elle avait pour thématique la protection et les droits des enfants.

## Finance solidaire

**Définition :** La **finance solidaire** repose sur une épargne placée sur des produits financiers solidaires. L'épargne sert des porteurs de projets développant des activités à forte utilité sociale et environnementale. Elle permet ainsi la création d'emplois, de logements sociaux, de projets environnementaux (agriculture biologique, commerce équitable...) et le développement d'activités économiques dans les pays en voie de développement.

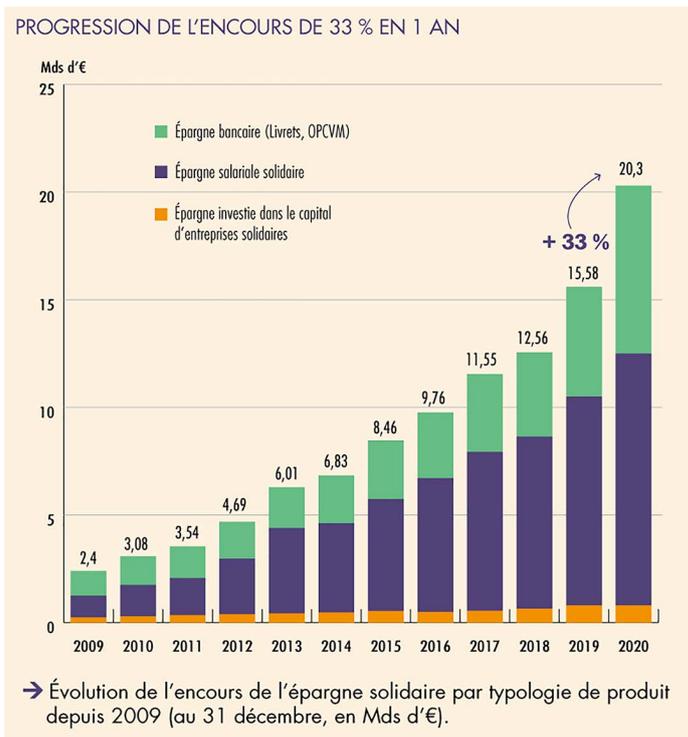
Les fonds solidaires (parfois appelés « fonds 90 -10 ») sont apparus en France au début des années 2000 et ont profité d'évolutions législatives, comme la loi de modernisation de l'économie en 2008, pour se développer, en particulier comme outil d'épargne salariale (les plans d'épargne entreprise ayant l'obligation de proposer au moins un fonds solidaire aux salariés). Une partie de l'épargne collectée -5 à 10 %, 458 millions d'euros en 2019 - est dédiée au financement (direct ou indirect) de l'ESS, tandis que le reste des encours est investi dans des actifs « non solidaires » mais géré suivant des principes d'investissement responsable (figure 14).

Figure 14 : Principe de fonctionnement des fonds solidaires



Note de lecture : [Source](#).

Figure 15 : Évolution de l'encours de l'épargne solidaire en fonction de la provenance de l'épargne (Mds€)



Note de lecture : [Source](#).

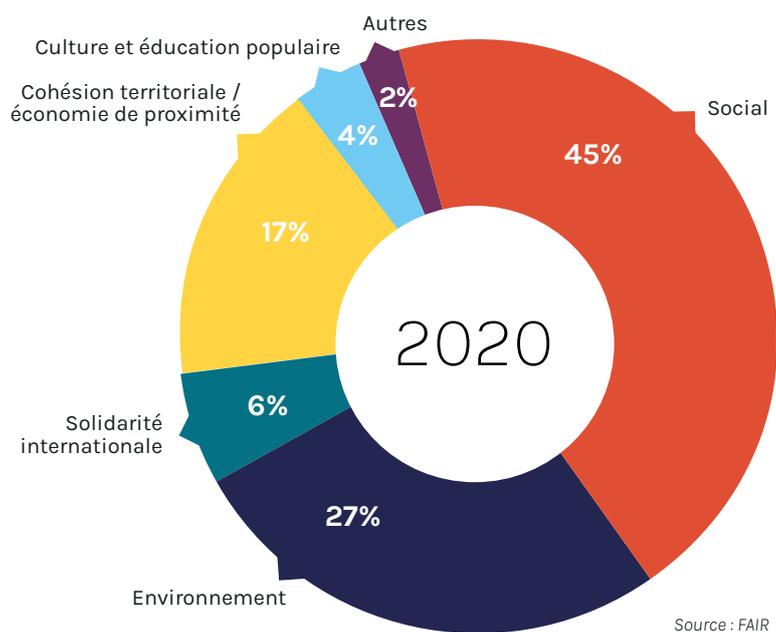
Au sein de la poche des actifs solidaires, **3,9 M€** de dons (issus des produits de partage) ont été reversés à des associations en 2020, un chiffre en baisse constante depuis 2012 (hors 2019 avec 4,6 M€). En tête, on trouve Habitat et Humanisme ainsi que le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD-Terre solidaire), dont les activités sont en grande partie dédiées à la lutte contre la pauvreté (source).

Le reste du financement solidaire (encours de 2 687 M€ en 2020) était dédié à plus de 49,1 % au financement d'associations et d'entreprises à forte utilité sociale en France et à 31,7 % à des foncières sociales, une part en déclin depuis quelques années. En termes de flux, ce sont **513 M€** qui ont été investis dans des projets solidaires en 2020, dont 67 % dans le financement d'associations

et d'entreprises solidaires, 14 % dans des investissements fonciers solidaires et 7 % dans des prêts sociaux et environnementaux pour les particuliers en situation de difficulté financière.

Une majeure partie des flux est redirigée vers des enjeux sociaux. En 2020, 45 % concernent des actions sanitaires et sociales, de lutte contre l'exclusion, d'insertion par l'activité économique, et d'accès au logement, 17 % de cohésion territoriale (figure16) et 6 % dans la solidarité internationale, confirmant le rôle clé de la finance solidaire pour les projets dédiés aux enjeux de lutte contre la pauvreté, portés par des acteurs de l'ESS. Plus de 1 500 associations et entreprises ont ainsi été soutenues. À travers l'association ADIE, 4 300 entrepreneurs ont par exemple pu bénéficier d'un microcrédit en 2020.

**Figure 16 :**  
Répartition du flux de financement solidaire net (hors celui intervenu entre membres de Fair) par utilité sociale (2020)



*Note de lecture :* [Source](#).

**Tableau 2 : Exemples de financeurs solidaires ayant reçus plus de 100 K € en 2020**

FINANCEURS SOLIDAIRES	STRUCTURE	THÉMATIQUES	MONTANTS INVESTIS	NOMBRE DE STRUCTURES SOUTENUES	EXEMPLES DE STRUCTURES FINANÇÉES / ACTIONS MENÉES
<b>France Active Investissement</b>	Société	Financement de l'ESS (création, difficulté d'accès aux financements, entreprises très engagées)	410 M€	30 000 entreprises	Les Alchimistes (valorisation des biodéchets), Rectiparts (rectification des moteurs), Réuniwatt (ENR)...
<b>INCO ventures</b>	Société de gestion, spécialiste du venture capital, créé en 2019	Financement des start-ups et entreprises non cotées innovantes de la nouvelle économie inclusive et durable.	500 M€ (gestion de 6 fonds) + 70 M€	+ de 100 structures	Innovation écologique et énergétique, santé, accessibilité, économie circulaire, éducation, emploi et développement local. Ex : Ethiquable, label Emmaüs, social bar, le relais, 1083, Phenix, La cravate solidaire, Enercoop...  6 fonds dont Inco Invest, Novess ou Sycomore AM.
<b>Adie</b>	Association pour le droit à l'initiative économique, créée en 1989 (ESUS)	Microcrédit professionnel	25 M€	46 000 entrepreneurs accompagnés (sur 30 ans)	TPE : restaurateur, coiffeur, designer, agent de voyage, chauffeur, développeur de jeux vidéo, photographe, maraîchère, sophrologue, gérant d'épicerie
<b>La Nef</b>	Coopérative financière, créée en 1988 (ESUS)	Crédits pour la création et le développement de projets écologiques et solidaires	114 M€	7 000 entreprises (sur 30 ans) entreprises (sur 30 ans)	450 projets soutenus en 2020 : Enercoop, Veja, Biocoop...
<b>Foncière d'Habitat et humanisme</b>	Foncière créée en 1985 (ESUS)	Assurer la construction, l'acquisition et la rénovation de logements à destination de personnes en difficulté	41 M€ investis en 2020	Parc de 4 858 logements (327 nouveaux logements en 2020)	Réalisation de logements sociaux et très sociaux (conventionnés PLAI, ANAH, et à la marge, PLUS ou PLS), individuels ou collectifs - pensions de familles et résidences sociales destinées à des personnes en grande précarité. Gestion du patrimoine.
<b>SIDI, solidarité internationale pour le développement et l'investissement</b>	Institut de micro-finance du CCFD - Terre solidaire, créé en 1983 (ESUS)	Soutenir des entrepreneurs et producteurs du Sud et de l'Est	37 M€ investis	6 M€ de bénéficiaires (36 pays)	Appui des acteurs locaux : institutions de financement et organisations de producteurs développant des services de proximité à destination des populations exclues des circuits économiques et financiers traditionnels
<b>SOLIFAP</b>	Société	Accélérer la création de logements dignes et durables	44,5 M€ investis	150 projets réalisés	Solifap achète les biens à la place des associations qui le souhaitent comme Emmaüs (bail de réhabilitation). La Solifap leur confie les biens pendant 12 à 40 ans en contrepartie d'un loyer peu élevé.

## Les Principaux financeurs solidaires des fonds 90/10

Les investissements solidaires des fonds « 90 -10 » sont fortement orientés vers des activités économiques, que ce soit l'insertion, la cohésion territoriale et de l'économie de proximité (43 %). L'accès au logement est cependant en forte hausse depuis 10 ans (25 % des investissements) quand le poids de l'entrepreneuriat dans les pays en développement représente un peu moins de 10 % des investissements solidaires. Dans ces

investissements, les financeurs solidaires, qui collectent de l'épargne solidaire pour la réinvestir auprès de structures à utilité sociale et/ou environnementale, sont fortement représentés car ils « offrent davantage de sécurité aux investisseurs en raison de la répartition du risque entre les différents projets financés, à la différence des investissements en directs dans les entreprises solidaires », souligne Fair.

Source : [2020\\_Synthese\\_de\\_l-etude\\_90-10.pdf](#) (finance-fair.org)

## Investissement à impact (impact investing)

*Définition : Trois caractéristiques définissent, ensemble, l'investissement à impact :*

*i) l'intentionnalité, qui correspond à la volonté de l'investisseur de générer un bénéfice social ou environnemental mesurable et ainsi de contribuer au développement durable ;*

*ii) l'additionnalité qui est la contribution de l'investissement à l'impact ;*

*iii) la mesure de l'impact et, lorsqu'une rémunération de la performance existe, l'alignement des intérêts entre l'équipe d'investissement et les souscripteurs ([source](#)).*

Dans la continuité de la finance solidaire, qui connaît un développement historique en France dès les années 2000, l'investissement à impact, hérité des pratiques anglo-saxonnes d'*impact investing* (tableau 3), est apparu plus tardivement, dans les années 2010. Selon le [rapport](#) 2020 du Global Impact Investing Network (GIIN), le marché mondial de l'investissement à impact s'élevait à 715 milliards de dollars en 2019 (contre 500 milliards en 2018).

En France, l'*impact investing* ne fait pas l'objet d'un label dédié, les chiffres sont ainsi plus difficiles à consolider et doivent être considérés avec précaution). Le FIR et France Invest ont réalisé un travail de définition des caractéristiques de l'investissement à impact (cf. : supra) sur plus de deux ans, en associant les gérants et les investisseurs du coté et du non coté, y compris de la finance solidaire. Les trois caractéristiques

auxquels ils ont abouti (cf. : supra) sont partagées par plus de 190 véhicules distribués en France par 60 sociétés de gestion, soit un encours total supérieur à 35 milliards d'euros.

Sur le segment du capital-investissement, France Invest<sup>26</sup> a montré (dans une étude menée auprès des membres de sa Commission impact) qu'en France, les fonds sous gestion dédiés à l'investissement à impact atteignaient 1 600 M€ en 2018, un chiffre aujourd'hui porté à 3 100 M€ et réparti entre 85 fonds à impact ([source](#)). Si les fonds spécifiquement dédiés à la lutte contre la pauvreté sont rares (tableau 3), l'**emploi inclusif** était considéré en 2018 comme le deuxième impact le plus recherché par les acteurs du capital-investissement (par 74 % des fonds), juste après l'environnement (78 %, [source](#)).

<sup>26</sup> Association de capital-investissement.

**Tableau 3** : Exemples de fonds français à impact ayant une composante en lien avec la lutte contre la pauvreté ou le respect des droits humains

FONDS (SOCIÉTÉ DE GESTION)	ENCOURS	THÉMATIQUES EN LIEN AVEC LA PAUVRETÉ ET LES DROITS DE L'HOMME	EXEMPLES D'ACTEURS OU DE PROJETS FINANCES (INDICATEURS)	LABELS
<b>Aviva Impact Investing France</b> (INCO Ventures)	<b>26 M€</b> (2019)	Accès à l'emploi, au logement, à l'aide humanitaire	Les cuisstots migrants (emploi de réfugiés) <b>Le Relais</b> (lutte contre l'exclusion), <b>La Cravate Solidaire</b> , <b>Archer</b> (insertion), <b>La Varappe</b> (insertion) (16245 emplois directs soutenus)	Finansol, French Impact
<b>Impact coopératif</b> (Esfm Gestion)	<b>80 M€</b>	Financement de l'ESS, pour les acteurs en phase de développement (croissance externe et transmission).		Impact Investing (Bpifrance)
<b>Fonds IDES</b> (Esfm Gestion)	<b>54 M€</b>			
<b>Amundi Impact Investing</b> (Amundi AM)	<b>220 M€</b>	Accès à l'emploi, au logement, à l'entrepreneuriat	<b>ResidSocial</b> , <b>Solifap</b> (accès au logement), <b>Habitat et Humanisme</b> , <b>Entrepreneurs du monde</b> , <b>SIDI</b> (1 300 personnes logées, 8 000 emplois créés, 32 000 bénéficiaires de microcrédits)	
<b>Macif Impact ESS</b>	<b>20 M€</b>	Accès au logement, soutien des publics fragiles		French Impact
<b>Mirova Solidaire</b> (Mirova)	<b>245 M€</b>	Accès au logement, à l'emploi, solidarité Nord-Sud	<b>Tremplin</b> , <b>Le Relais</b> (emploi), <b>Fondation pour le logement social</b> , <b>Habitat et Humanisme</b>	Finansol
<b>BNP Paribas Social Business Impact France</b> (BNP Paribas AM)	<b>63 M€</b>	Lutte contre l'exclusion dans le secteur du logement, accès à l'emploi	<b>Habitat et Humanisme</b> , <b>Chênelet</b> et <b>SNL</b> (logement), <b>Groupe IDEES</b> (emploi)	Finansol
<b>NovESS</b> (Mandarine Gestion, INCO Ventures)	<b>100 M€</b>	Accès à l'emploi, au logement	<b>MakeICI</b> (manufactures solidaires), <b>La Conciergerie Solidaire</b> , <b>AMELI Provence</b> (insertion), <b>RésidSocial</b> , <b>La Foncière Solidaire Léopold Bellan</b> , <b>Fondation pour le Logement Social</b> (logement), <b>Episec</b> (inclusion)	
<b>Impact Creation</b> (Impact Partners)	<b>(300M€)</b> (tous fonds confondus)	Accès à l'entrepreneuriat (commerces franchisés dans un quartier de la Politique de la ville)	Nombreuses franchises (ex. : Carrefour, Burger King) (création de 2 000 emplois)	

## Financement participatif

*Définition :*

Le **financement participatif** ou **crowdfunding** (de « crowd » la foule et « funding » financement) est un mécanisme qui permet de récolter des fonds, généralement de petits montants, auprès d'un large public », souvent via une plateforme en ligne.

[Le financement participatif ou le crowdfunding | economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)

Les plateformes de financement participatif, intermédiaires entre d'une part les porteurs de projet en recherche de financements et, d'autre part, les contributeurs aux collectes qui choisissent les projets qu'ils soutiennent, utilisent différentes modalités de financement : don avec ou sans contrepartie, prêt rémunéré ou non, et autres instruments de dette (dont les obligations) ou encore l'investissement en actions ou royalties.

En 2020, 1,02 milliard d'euros ont été collectés par les plateformes de financement participatif selon le dernier [Baromètre Mazars pour Financement Participatif France](#)<sup>27</sup>.

Les particuliers et les acteurs de l'Économie sociale et solidaire sont les premiers types de porteurs

de projets en nombre de projets financés. En particulier, environ **52 millions d'euros ont été récoltés en dons pour des projets humanitaires ou solidaires en 2020**.

Les plateformes de financement participatives sont souvent spécialisées sur un petit nombre de secteurs et/ou une modalité de financement. Parmi les plateformes spécialisées dans le financement de projets solidaires et de l'Économie sociale et solidaire en France, et pour certaines également à l'étranger, peuvent être citées : [MyMoneyHelp](#), [Lita.co](#), ou encore [Solylend](#) (pour plus de détail voir par exemple la [cartographie des plateformes membres de Financement Participatif France](#)).

## Les social impact bonds : de nouveaux produits financiers dédiés aux enjeux sociaux ?

Nés aux Royaume-Uni, les « Social Impact Bonds » (à ne pas confondre avec les social bonds, cf. infra) sont des instruments dédiés aux politiques sociales impliquant à la fois les pouvoirs publics et les secteurs privés lucratifs et non lucratifs ([source](#)). Ils s'appuient sur une logique de coûts évités : un projet de prévention de risques sociaux est financé par un investisseur. Si les objectifs sociaux sont atteints, alors les pouvoirs publics remboursent le capital engagé et des intérêts à l'investisseur (figure 17). Aux États-Unis (Denver), un tel instrument a par exemple été mis en place en 2016 pour financer un programme d'accès au logement pour les personnes sans-abri (8,7 M€ investis avec un retour espéré de

3,5 %, conditionné au relogement de 100 % des individus et à la réduction de 65 % des nuitées en prison) ([source](#)).

En France, le premier « Contrat à Impact Social » a été lancé en 2016. Fin 2019, sur les 8 projets en cours (13 M€ engagés), une majeure partie des fonds était engagée au profit d'actions pour la famille (40 %), puis de l'emploi (27 %), des personnes sans-abri à la fois pour le logement (26 %) et pour l'éducation (7 %) ([source](#)). Les porteurs de projets impliqués sont essentiellement des acteurs de l'ESS dont certains très impliqués sur les sujets de lutte contre la pauvreté (ex. : ADIE, Médecins du Monde, Fondation

<sup>27</sup> Financement Participatif France est l'association professionnelle du secteur.

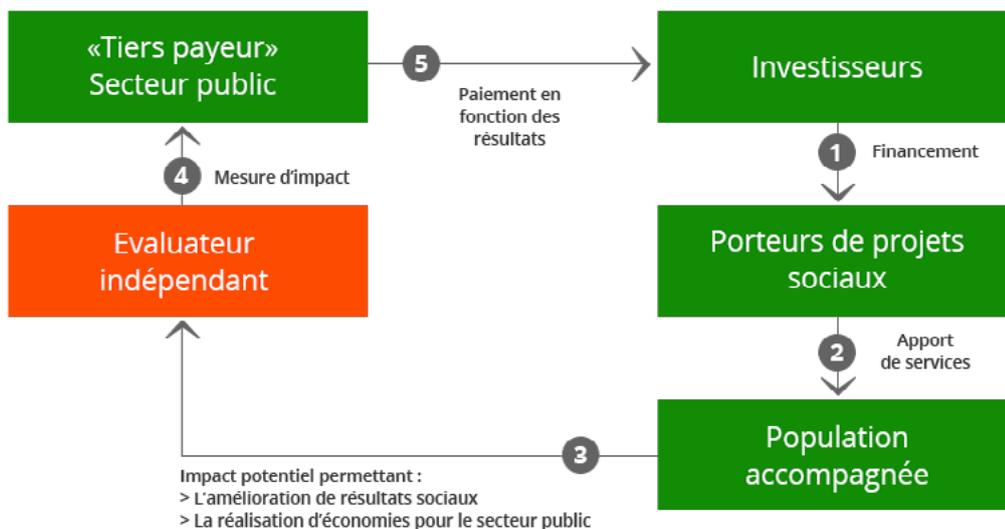
des apprentis d'Auteuil), tandis que les investisseurs sont des acteurs de l'investissement à impact et de l'investissement responsable (ex. : Caisse des Dépôts, AG2R La Mondiale, Esfin Gestion, INCO Investment). Au-delà des montants, un [rapport](#) sur les retours d'expérience des acteurs impliqués dans les CIS en France permet de mieux comprendre les difficultés de mise en œuvre d'un tel instrument, en particulier dans la phase d'évaluation.

En 2020, un [appel à projet](#) doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros portait spécifiquement sur l'égalité des chances économiques et visait parmi ses trois thématiques « la lutte contre l'exclusion financière ». En 2021, [un autre appel à](#)

[projet](#) « Innover pour l'accès à l'emploi » avec une enveloppe similaire a été lancé par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, confirmant l'accélération de ce dispositif en France.

Des critiques peuvent toutefois être adressées à ce dispositif, portant notamment sur la privatisation de l'action sociale. Si les besoins sociaux non satisfaits ne manquent pas et permettent d'envisager le développement de ces instruments, leur substitution possible au réinvestissement nécessaire dans les services publics ainsi que leurs formules de rémunération complexes peuvent être sources de controverses.

**Figure 17** : Principe de fonctionnement d'un contrat à impact social (Social Impact Bond)



**Note de lecture** : [Les contrats à impact | economie.gouv.fr](#).

## Les leviers de l'investissement responsable

Si les acteurs de la philanthropie, de la finance solidaire et de l'investissement à impact sont aujourd'hui les plus engagés dans la lutte contre la pauvreté et pour le respect des droits humains, des acteurs de l'Investissement responsable ont réussi à décliner les leviers classiques (fonds thématiques et intégration ESG, exclusion, engagement) pour prendre en compte certains de ces enjeux sociaux, en particulier à travers des initiatives collectives.

### Les indicateurs de suivi des contreparties et de communication

L'intégration des enjeux sociaux liés à la pauvreté et aux droits humains est d'abord une question d'intentionnalité. Elle nécessite cependant d'accéder à et de développer des indicateurs spécifiques pour analyser ces enjeux au niveau des contreparties d'une part et de communiquer auprès des différentes parties prenantes d'autre part.

#### Controverses sur les enjeux sociaux

Afin de couvrir les risques de réputation (voir supra), la plupart des fournisseurs de données extra-financières proposent des scores et des alertes de controverse sur les enjeux sociaux. À titre d'exemple, *Sustainalytics* fournit un score signalant des manquements au Pacte mondial des Nations Unies (UNGC).

#### Création d'emploi, inégalités salariales et liberté syndicale

Au-delà du suivi des controverses, plusieurs investisseurs ont développé des indicateurs en lien avec les enjeux sociaux de la pauvreté et des droits de l'Homme. L'Investment Leaders Group (Cambridge Institute for Sustainability Leadership) a par exemple développé des indicateurs pour suivre l'atteinte de thématiques sociales et environnementales en lien avec les ODD au niveau des contreparties et des portefeuilles. Consciente du manque de qualité de l'information non financière, mais aussi du rôle des investisseurs pour l'améliorer, l'initiative distingue les indicateurs « disponibles » des indicateurs « idéaux ». Pour la thématique du travail décent par exemple, l'initiative propose de suivre aujourd'hui le nombre d'emplois (en équivalent temps plein), mais d'évoluer vers le nombre de contrats de travail à durée indéterminée en excluant les emplois dont le salaire médian est inférieur à 60 % du salaire décent, les emplois disposant de mauvaises conditions de travail (santé et sécurité, discrimination, droits d'association). L'initiative propose par ailleurs de suivre la part du chiffre d'affaires provenant de la vente de produits de première nécessité.

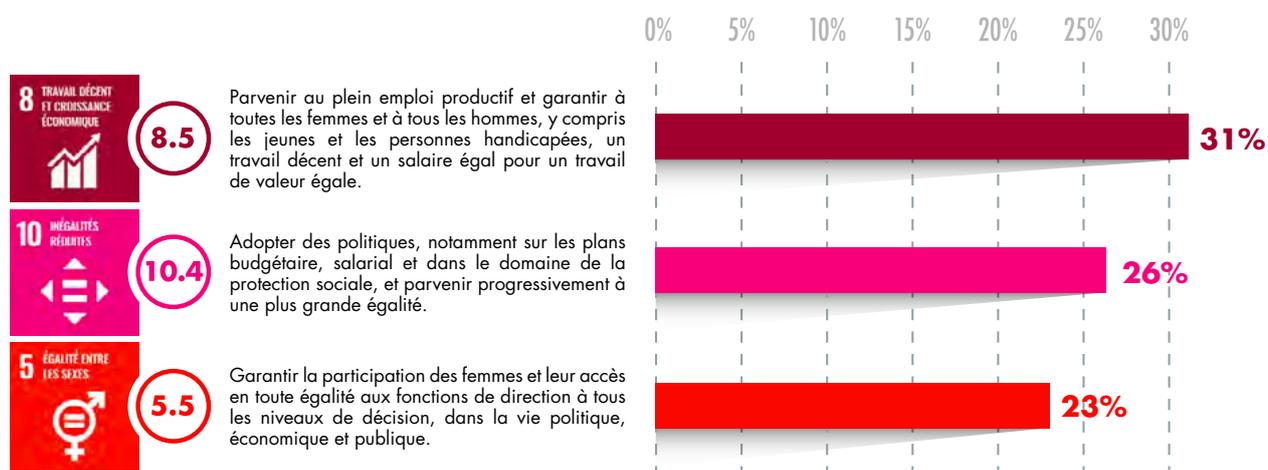
Amundi et CPR AM ont quant à eux développé une méthodologie de scoring visant à évaluer la contribution des contreparties (publiques ou privées) à la lutte contre les inégalités. La notation repose sur 39 critères (22 pour les États, 17 pour les entreprises), suivant 5 piliers parmi lesquels « travail et revenu » (la notation de ce pilier s'appuie entre autres sur le ratio d'équité, c'est à dire le nombre de salaires moyens ou médians correspond la rémunération des dirigeants) et « droits humains » (la notation de ce pilier s'appuie par exemple sur le taux de syndication).

#### Les Objectifs de développement durable (ODD), cadre privilégié pour rendre compte de l'intégration des enjeux sociaux par les investisseurs.

Afin de communiquer leur prise en compte des enjeux sociétaux, de plus en plus d'investisseurs structurent leur communication autour des Objectifs de développement durable. Sur les sujets de la pauvreté et des droits humains, ce sont essentiellement les objectifs 1 (zéro pauvreté), 8 (travail décent) et 10 (inégalités réduites) qui sont concernés (cf. : supra). Pour son fonds « Happy at Work », Sycomore communique par exemple à travers un score de contribution à chaque objectif basé sur une double matrice intention / additionnalité (figure 18). ([source](#)).

**Figure 18 :**

Exemple de communication d'un investisseur sur la contribution à certains objectifs intégrant des cibles sur la lutte contre la pauvreté



Note de lecture : [Source](#).

Le fonds Aviva Impact Investing France communique quant à lui sur des indicateurs répondants aux objectifs cibles des ODD sur lequel le fonds a un impact, et mentionne les contreparties (entreprises et associations) concernées (tableau 4).

**Tableau 4 :** Exemple de communication par cible des Objectifs de Développement Durable (ODD)

CIBLE ODD	INDICATEUR	CONTREPARTIES
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	40 millions de repas solidaires distribués	Phenix, Karethic, Café Michel
4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences nécessaires à l'emploi.	81 178 bénéficiaires de formations qualifiantes	LearnEnjoy
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à tous un travail décent	16 245 emplois dans les entreprises financées	Intégralité du portefeuille
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique	6 593 salariés en parcours d'insertion, 70% de taux de sortie positive moyen	La Varappe, UpCycle, Archer, Groupe ID'EES
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable	333 personnes hébergées en situation d'urgence	Resid Social

Note de lecture : données à partir du rapport d'impact 2019 Aviva Impact Investing France. [Source](#).

## Les fonds thématiques et l'intégration d'indicateurs sociaux

Certaines sociétés de gestion ont développé des stratégies se concentrant sur les enjeux sociaux, dont certains contribuent directement ou indirectement à la lutte contre la pauvreté et le respect des droits humains, en particulier à travers la problématique de l'accès à l'emploi. Quatre exemples permettent d'illustrer ces pratiques.

### Fonds ALM solidaire ISR

Le fonds ALM solidaire ISR (label Finansol et ISR) est un fond « 90/10 » (cf. : supra), qui se scinde en une poche solidaire d'une part, qui représentait environ 8 % des encours du fonds (2020) dédiée à des entreprises à forte utilité (quatre axes d'intervention prioritaires dont « le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées »), et d'autre part, en une poche « non solidaire » qui s'inscrit dans la logique d'investissement responsable de la gamme de fonds ISR d'AG2R La Mondiale (labélisés ISR). Cette part prend en compte dans la sélection des investissements, plusieurs indicateurs dont :

- Le nombre d'entreprises signataires du Pacte mondial de l'ONU : fin décembre 2020, 87 % de l'encours du portefeuille relatif aux émetteurs privés est rattaché à des entreprises ayant signé le pacte mondial contre 76 % pour son indice de référence, dépassant ainsi l'objectif de 70 % fixé par le fonds ;
- Un indicateur de dialogue social, dont la note du portefeuille est de 60 – sur 100 points, contre 58 pour l'indice de référence.

### CPR-Invest Social Impact

Le fonds CPR-Invest Social Impact est un fonds dont les actifs sont composés d'actions internationales. Il vise « les sociétés qui participent au progrès social et à la réduction des inégalités dans le monde » (source) à travers un indicateur social prenant en compte, entre autres, le « respect des droits de l'Homme, santé et sécurité au travail ».

Parmi les « indicateurs d'impact » retenus par le fonds, un « ratio d'équité ». Celui-ci correspond au revenu total du PDG divisé par le revenu moyen de ses employés (ratio de 115 pour le portefeuille contre 610 pour l'indice de comparaison au 31 mars 2021). D'autres indicateurs sont retenus : le nombre d'heures de formation par an et par employé (34 pour le fonds contre 33 pour l'indice), ainsi que le pourcentage des salariés représentés par des conventions collectives (48 % pour le fonds contre 36 % pour l'indice).

### Fonds Insertion emploi dynamique (Mirova) 900 M€ au 30/04/2021

Le fonds Insertion emploi dynamique (label Finansol, ISR, Relance) investit dans des entreprises européennes et internationales qui devraient créer de l'emploi en France. Son principal indicateur est l'évolution de l'effectif moyen en France sur les trois dernières années (+9 % en 2020). L'indicateur est complété par un indicateur « conviction emploi » qui correspond au degré de confiance de l'analyse et qui combine « les perspectives d'emploi des émetteurs ainsi que leur transparence sur les données et les variations passées ». Le fonds propose aussi une répartition de la part de valeurs du portefeuille qui contribuent positivement à certains piliers dont celui des besoins fondamentaux (assurer à tous un accès aux besoins de base) (12 %) et travail décent (43 %).

### Sycomore Happy@Work

Le fonds (label ISR) investit dans les sociétés européennes « qui accordent une importance toute particulière à la valorisation du capital humain ». Il s'appuie sur un indicateur composé (SPICE), dont le « P » correspond à « People » (note de 3,9 contre 3,3 pour l'indice de référence) et le « S » à « Society & Suppliers » (note de 3,3 contre 2,9). Le fonds utilise aussi l'indicateur de l'évolution des effectifs sur trois ans (tous territoires confondus) (26 % en 2019 contre 15 % pour l'indice). Sur les droits humains, le fonds suit la part d'entreprises ayant formalisé une politique (indicateur Bloomberg) (source). Sur cet indicateur, le fonds se positionne à 80 % contre 84 % pour l'indice EuroStoxx. Cette différence s'explique en partie par un biais lié à la taille des entreprises. Pour y remédier, les gestionnaires ont décidé de mener une politique d'engagement sur le sujet du respect des droits humains.

## La montée en puissance des social bonds

À ne pas confondre avec les social impact bonds (voir supra), les social bonds sont l'équivalent - pour les projets dédiés aux enjeux sociaux - des plus connues green bonds pour les projets environnementaux.

Alors que les green bonds rencontrent un succès important (plus de 1 000 milliards de dollars d'encours dans le monde d'ici fin 2021, selon Moody's ESG Solutions), le marché des social bonds est resté longtemps moribond avant de se développer en 2019 puis de bondir face à l'ampleur des impacts sociaux, économiques et sanitaires de la crise du Covid-19. En 2020, les social bonds sont en effet destinés principalement à l'accès aux services essentiels (41 %), au logement (35 %), à la création d'emplois (28 %) ou à la réponse directe au Covid, souligne Novethic dans une étude sur la montée en puissance des investissements à vocation sociale en juin 2021<sup>28</sup>.

Les émetteurs qui se démarquent au niveau mondial sont principalement européens. En 2020, la Commission européenne a ainsi lancé son programme SURE (*Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency*) sous forme d'émissions d'obligations sociales, avec une enveloppe de 100 milliards d'euros. Ces prêts à conditions préférentielles ont permis aux États membres de couvrir des coûts liés à la création ou l'expansion des dispositifs de chômage partiel et autres systèmes de protection des travailleurs en réponse à la crise.

Les fonds à thématique sociale se sont également développés fortement ces dernières années. Le market data de juin 2021 produit par Novethic en compte 53 en Europe pour 20 millions d'euros. 32 fonds investissent dans l'inclusion et la lutte contre les inégalités.

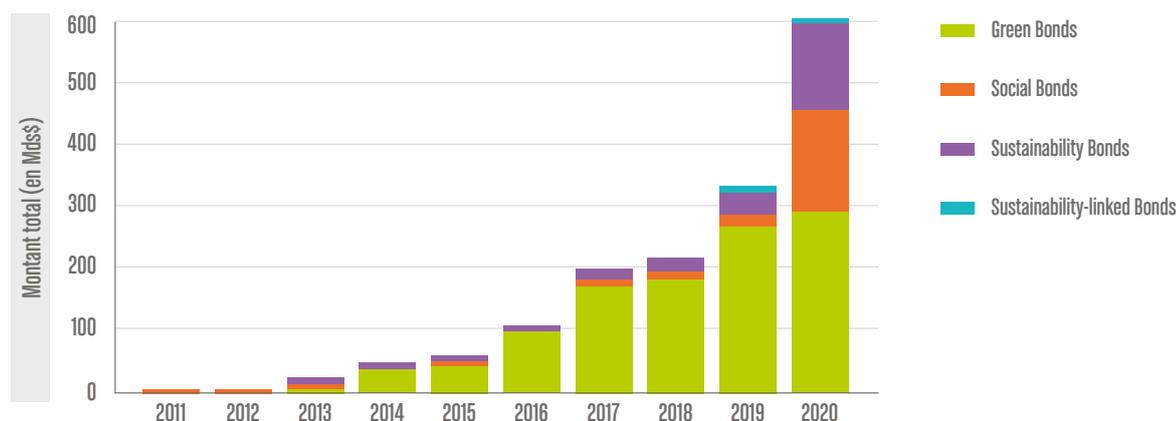
En France est aussi un acteur important du marché : en 2017, la Région Ile de France a émis 7 *sustainability bonds* pour un montant de 500 millions d'euros et alloue des fonds à des projets à vocation sociale (45 %), pour l'éducation et les loisirs (20,6 %), le logement social (13,8 %), le développement économique et solidaire (8,7 %) et des actions en faveur des populations vulnérables (1,8 %). Côté entreprises, Danone a par exemple émis en 2018 une obligation de 300 millions d'euros, visant, entre autres, à financer des projets facilitant l'inclusion des personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Reste qu'un flou entoure le périmètre de ces fonds. La taxonomie sociale attendue dans le cadre du plan d'action européen sur la finance durable pourrait permettre d'y voir plus clair.

D'ores et déjà il existe cependant un référentiel mondial volontaire ; les **Social Bond Principles**.

**Celui-ci structure les émissions de ces produits depuis 2017, il s'agit de « tout type d'instrument obligataire dont le produit sera exclusivement affecté au financement ou au refinancement en partie ou en totalité des projets sociaux éligibles nouveaux et/ou existants<sup>29</sup> ».**

Figure 19 : Évolution du marché mondial des obligations durables



Source : Environmental Finance - Sustainable Bonds Insight 2021

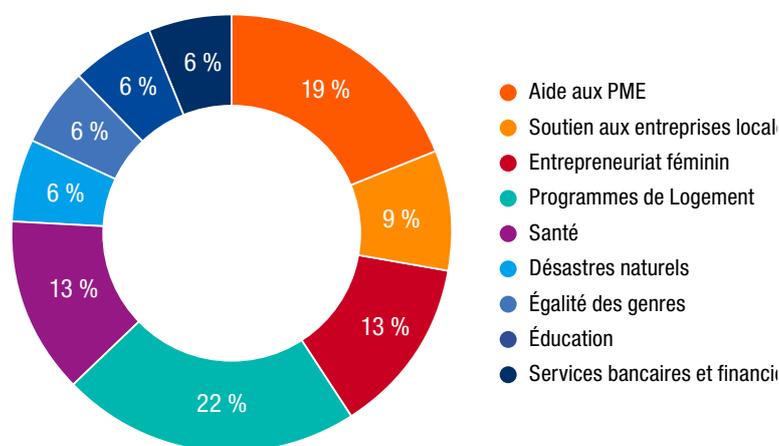
<sup>28</sup> <https://www.novethic.fr/finance-durable/publications/etude/la-montee-en-puissance-des-investissements-a-vocation-sociale.html>

<sup>29</sup> Original : "[...] any type of bond instrument where the proceeds will be exclusively applied to finance or re-finance in part or in full new and/or existing eligible Social Projects".

Toujours selon ces principes, les **projets éligibles** peuvent être variés (figure 20) mais comprennent des projets contribuant à la lutte contre la pauvreté : des infrastructures pour l'accès aux services essentiels (eau potable, assainissement, transport, énergie), des projets liés à la santé, au logement abordable, à la création d'emploi, à la microfinance, à la sécurité alimentaire, à la lutte contre les inégalités salariales, etc. Une autre recommandation intéressante de ces principes concerne l'identification d'une « population cible ». Les exemples proposés par les principes comprennent, entre autres, des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, des communautés exclues et/ou marginalisées.

La question des indicateurs de mesure de performance et d'impact est centrale pour les social bonds et a donné lieu, entre autres, à un « Social Bonds Impact Reporting Working Group », dont un rapport paru en 2020 formule des recommandations à destination des émetteurs et des investisseurs. Le groupe de travail recommande en particulier de communiquer l'alignement des projets financés avec des objectifs sociaux et de développement comme les Objectifs de développement durable onusiens, de distinguer les indicateurs de moyens (*outputs*), de résultat (*outcome*) et d'impact en privilégiant des indicateurs quantitatifs (voir : [Annexe A.2](#)).

**Figure 20** : Type de projets financés par des social bonds (2018)



Source : « Social Bond Issuers », ICMA 2018 et analyse PwC, juillet 2018.

**Note de lecture** : [Source](#).

## L'exclusion

D'autres acteurs ont développé des stratégies d'exclusion normative s'appuyant essentiellement sur des critères liés aux droits humains tels que le non-respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de l'Organisation Internationale du Travail ou le Pacte Mondial des Nations unies (« Global Compact »). Le fonds ISR « Human Rights » de la Banque Postale Asset Management (18 M€ d'encours, labélisé Finansol) a quant à lui construit des filtres d'exclusion basés sur le respect des droits humains en concertation avec la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH). Ces filtres sont déclinés pour les emprunts d'État ainsi que pour les actions et emprunts d'entreprises.

Les revenus distribuables des actions du fonds sont par ailleurs distribués pour moitié sous forme de don la FIDH. LBPAM applique aussi une politique d'exclusion du secteur des jeux d'argent, ces derniers ayant un coût social important et pouvant avoir un impact direct sur la pauvreté (plus d'un million de français sont considérés comme joueurs « excessifs », c'est à dire dépensant plus que leurs moyens<sup>30</sup>). Dans son approche centrée sur le capital humain, Sycomore exclut les contreparties dont la notation SPICE (cf. : supra) est inférieure à un certain score (3/5).

<sup>30</sup> <https://www.vie-publique.fr/en-bref/274997-jeux-dargent-et-de-hasard-les-francais-jouent-moins-mais-misent-plus>

## L'engagement actionnarial

Un autre levier régulièrement mobilisé par les acteurs de l'Investissement responsable sur les sujets de pauvreté et de respect des droits humains est le dialogue et l'engagement actionnarial. Celui-ci vise essentiellement deux objectifs : améliorer la transparence des données fournies par les contreparties et faire évoluer les pratiques.

### Amundi et l'engagement thématique sur le salaire décent

Dès 2017, Amundi a initié une campagne d'engagement thématique sur le salaire décent (cf. : encadré infra) : « *Amundi encourage les entreprises à développer des politiques à l'échelle de l'entreprise afin d'assurer un socle commun minimum d'avantages sociaux pour tous les salariés de l'entreprise, et ainsi, lutter contre les inégalités et veiller à ce que tous les salariés soient traités avec le même respect* » (rapport d'engagement 2019).

Le contenu de l'engagement a également évolué, passant d'un engagement centré sur les enjeux liés à l'absence d'un salaire décent pour tous dans les chaînes d'approvisionnement mondiales à la promotion d'un salaire décent pour les employés directs. En 2019, la campagne s'est concentrée sur les secteurs de la distribution

et des télécommunications, reconnus comme particulièrement exposés à cet enjeu. Le rapport présente des études de cas sur Costco (où Amundi pointe par exemple une culture d'entreprise où la juste rémunération a une place importante mais dont le *reporting* et la transparence pourraient être grandement améliorées), Carrefour et Telefonica.

### Un exemple de transparence sur les pratiques d'engagement : Sycomore

Sycomore communique son engagement en fonction des thématiques abordées avec ses principales contreparties. En 2019, 21 % de ses engagements concernaient le pilier « Society & suppliers », et 31 % le pilier « People » ([source](#)). Sycomore précise par ailleurs les entreprises auxquelles elle a proposé des axes d'amélioration.

Figure 21 : Exemple de transparence sur les pratiques d'engagement (Sycomore)

Entreprises	Society & Suppliers	People	Investors	Clients	Environment
Adidas	2				
Air Liquide	3	2		1	
Alfen			5		
Amadeus		1	1		
AstraZeneca	1				
BMW			1		

Note de lecture : [Source](#).

## Les stratégies collectives

De plus en plus d'institutions financières forment des coalitions pour interpeller les entreprises, d'autres institutions financières, mais aussi les pouvoirs publics sur les enjeux de lutte contre la pauvreté et des droits humains.

### **Investor Alliance for Human Rights**

L'*Investor Alliance for Human Rights* a été lancée en 2018 à l'initiative de l'Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR) et se concentre sur le respect des droits humains, en engageant des entreprises à adopter une conduite responsable et à se fixer des standards internationaux en matière de respect des droits humains. Elle réunit plus de 160 investisseurs institutionnels qui représentent un total de plus de 5 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion dans 18 pays.

Dans une récente publication<sup>31</sup>, un guide très complet à l'attention des investisseurs pour les aider à prendre concrètement les droits humains en considération dans leurs pratiques d'investissement, les personnes en situation de pauvreté sont identifiées comme faisant partie des groupes sociaux les plus exposés au risque d'atteinte des droits humains résultant des activités des entreprises.

**« Nous sommes heureux que ce groupe d'investisseurs progressistes use de son influence pour s'assurer que les travailleurs ne souffrent pas de l'indignité de revenus ne permettant pas de joindre les deux bouts. Dans un contexte d'incertitude économique et de changement constant de la nature du travail, il est vital que les droits fondamentaux des travailleurs, y compris des salaires équitables, soient protégés et respectés par tous. Ces entreprises ont la possibilité de lancer une bouée de sauvetage à tous leurs travailleurs et de contribuer à endiguer la vague croissante de pauvreté des travailleurs. »**

avait déclaré en 2019, **Mara Lilley**, Directrice de campagne chez ShareAction<sup>32</sup> sur le site de son organisation.

### **Platform Living Wage Financials**

Cette initiative réunit plus de 16 investisseurs (plus de 2 600 milliards d'euros d'actifs sous gestion) pour encourager, soutenir, évaluer et contrôler les entreprises dans lesquelles ils investissent à verser un salaire décent aux travailleurs de leur chaîne d'approvisionnement. L'initiative cible ses efforts sur 39 entreprises de l'habillement et de la chaussure, 11 entreprises du secteur de l'alimentation et 10 entreprises du *retail*.

### **The Living Wage Investor Coalition**

Les investisseurs sont de plus en plus nombreux à se mobiliser sur la question du salaire vital (« *living wage* ») (cf. : encadré infra) et à demander aux entreprises de s'assurer que leurs employés les plus pauvres en bénéficient. L'ONG britannique ShareAction qui promeut la finance durable, coordonne ainsi la plateforme *The Living Wage Investor Coalition*.

En novembre 2019, vingt et un investisseurs (gestionnaires d'actifs, fonds de pension, organisations caritatives...) – ont écrit aux dirigeants d'une quinzaine d'entreprises cotées pour les convaincre de s'engager à ce que leurs salariés les plus vulnérables bénéficient d'un « salaire vital », soit un niveau de rémunération supérieur au salaire minimum (environ 9,90 € brut/heure pour les salariés de plus de 25 ans) en vigueur au France. Ensemble, ces acteurs financiers représentaient près de 2 000 milliards de livres sterling d'actifs sous gestion.

<sup>31</sup> *Investor Toolkit on Human Rights, May 2020.*

<sup>32</sup> <https://shareaction.org/investor-group-puts-weight-behind-living-wage-call-at-uk-companies/>

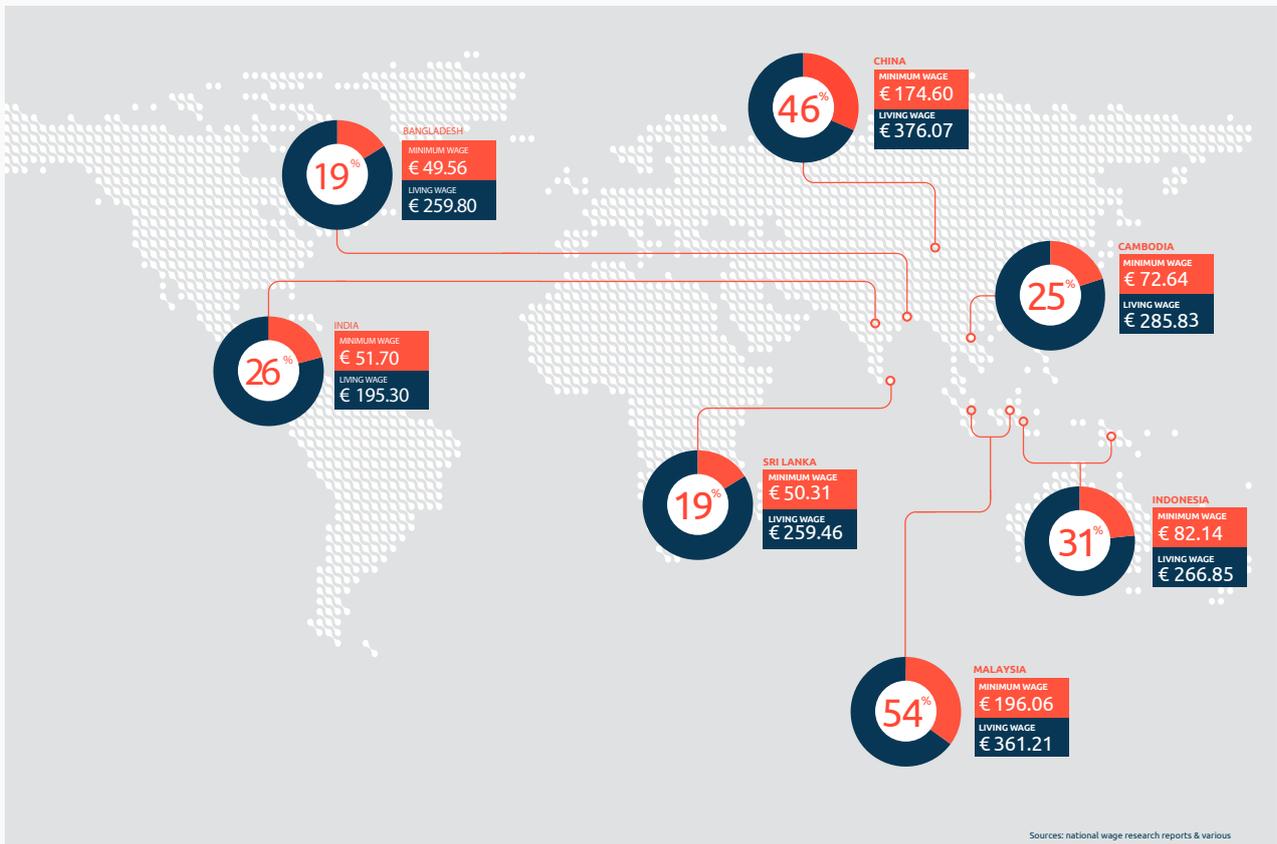
## Focus

### Salaire minimum et salaire décent

Le **salaire minimum** correspond au salaire légal fixé par un pays (ou une province).

Le **salaire décent** (ou vital, *living wage*) est une notion introduite par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en 1919 et un droit reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme<sup>33</sup> (1948). Pourtant, il n'existe pas de méthodologie unique permettant de le définir<sup>34</sup>. La Global Living Wage Coalition retient cette définition (méthodologie Anker) : « La rémunération reçue pour une semaine de travail normale par un travailleur dans un lieu donné, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris la provision pour les événements imprévus. » ([source](#)). Les deux peuvent donc fortement différer suivant les régions, l'inflation et les méthodologies de calcul retenues.

Figure 22 : Différence entre salaire minimum et salaire décent dans certains pays d'Asie.



**Note de lecture** : À partir de Clean Clothes Campaign, données issues de the Asia Floor Wage Alliance ([rapport](#)), données 2013

<sup>33</sup> Article 23.3 « Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale ». ([source](#)).

<sup>34</sup> Pour une comparaison des méthodologies, voir par exemple cet article d'[Amundi](#) (p.10).

### **Finance Against Slavery and Trafficking (PRI)**

Malgré une interdiction de ces pratiques (article 4 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme), l'Organisation internationale du travail estimait en 2016 à 40,3 millions le nombre de personnes victimes de l'esclavage moderne, dont 24,9 millions sont concernées par le travail forcé. L'initiative Finance Against Slavery and Trafficking pointe le fait que pour ramener ce chiffre à près de zéro d'ici à 2030 (cible 8.7 de l'objectif 8 du référentiel onusien des Objectifs de développement durable), la finance a un rôle clé à jouer, et propose cinq objectifs à atteindre pour les investisseurs : conformité avec la loi, connaissance et partage des risques, utilisation des leviers financiers, recours efficaces, innovation pour la prévention.

### **Combatting child labour Investor expectations and corporate good practice**

On estime à environ 152 millions (OIT) le nombre d'enfants exploités. En 2017, une soixantaine d'acteurs financiers ont soutenu un rapport formulant des attentes de la part des investisseurs à l'égard des entreprises du secteur de chocolat visant à améliorer la transparence et la communication. Le rapport demande aux entreprises de communiquer sur « un plan détaillé, y compris un calendrier prévu, sur la manière dont les systèmes d'identification et de remédiation du travail des enfants seront déployés [...] d'ici 2020 ». Il demande également de « démontrer les progrès vers un revenu décent pour les agriculteurs en Côte d'Ivoire et au Ghana, en rendant compte de l'impact des programmes et autres initiatives sur le revenu des agriculteurs ».

### **Human Capital Management Coalition**

Cette initiative américaine inclut 35 investisseurs institutionnels (représentant plus de 6 600 milliards de dollars). Elle a pour objectif de sensibiliser les parties prenantes au rôle du capital humain dans la performance des entreprises, en fournissant à ses membres un cadre pour faciliter le dialogue et l'engagement actionnarial avec leurs contreparties.

# COMMENT ALLER PLUS LOIN ?

La prise en compte des différentes dimensions de la pauvreté, considérées comme autant d'atteintes à l'accès aux droits humains, offre aux investisseurs un porte d'entrée pour mieux appréhender l'écosystème des entreprises dans lesquelles ils investissent. C'est dans cette optique que le groupe de travail du FIR sur la pauvreté s'est réuni. Il en est ressorti une boîte à outils à actionner pour améliorer les pratiques d'investissement.

## 1. Les points d'attention prioritaires pour les investisseurs

### a. La gestion de la chaîne d'approvisionnement

La chaîne de sous-traitance a pris une place prépondérante dans l'organisation de la production mondiale. Dans l'économie réelle, 60% du commerce mondial dépend des chaînes d'approvisionnement de nos grandes entreprises. Mais si les plus fortes baisses de la pauvreté ont été enregistrées dans les pays qui sont devenus partie intégrante de ces chaînes de valeur (comme le Mexique et le Vietnam), les gains liés à leur participation ne sont pas également répartis d'un pays à l'autre ni au sein des pays. Pour la France, le contenu étranger des exportations représente environ 30 % des exportations totales pour l'ensemble des secteurs. Si la part provenant d'Europe reste majoritaire, la part des exportations venant de Chine et des pays en développement est en forte augmentation. Des pays où les risques droits humains et pauvreté sont importants.

Or, les grandes entreprises n'ont que peu de prise sur l'ensemble de la chaîne. Selon une étude publiée par la Confédération syndicale internationale en 2016<sup>35</sup>, 50 des plus grosses entreprises mondiales cumulent une richesse équivalente à celle de 100 nations (3 400 milliards de dollars). Mais elles n'entretiennent de relations de travail directes qu'avec 6 % de leur main-d'œuvre. Les 94 % restant (116 millions de personnes) constituent donc une gigantesque force de travail cachée dans l'ombre de leurs chaînes mondiales d'approvisionnement et à risque.

Car comme le rappellent les auteurs du rapport, « en raison des pressions qu'exercent les acheteurs internationaux, l'emploi dans les chaînes mondiales d'approvisionnement est souvent peu sûr et s'effectue dans des conditions d'emploi médiocres où les infractions aux droits sont fréquentes. Les emplois précaires, temporaires ou sous-traités, ou encore le travail indépendant déguisé sont des stratégies courantes pour réduire les frais ».

C'est notamment ce qui a conduit plusieurs pays dont la France, et bientôt l'Union européenne, à mettre en place un devoir de vigilance pour les multinationales dans toute leur chaîne d'approvisionnement.

Les actionnaires engagés ont mis en place des politiques spécifiques pour limiter le risque d'être associés à d'éventuelles violations de droits humains en poussant les entreprises à adopter de meilleures pratiques. Objectif : éviter les drames humains bien sûr, mais aussi des pertes financières liées à la dépréciation de la valeur d'une marque et aux coûts d'éventuelles poursuites judiciaires. Toutefois, la complexité des chaînes d'approvisionnement est telle que le contrôle et l'engagement des investisseurs doit être renforcé pour agir plus efficacement.

---

<sup>35</sup> Scandale : immersion dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de 50 des plus grandes entreprises, ituc-csi, 2016. [frontlines\\_scandal\\_fr.pdf](https://frontlines-scandal.fr/pdf/ituc-csi.org) (ituc-csi.org)

## Focus

### Le travail forcé des Ouïghours, l'épine de la chaîne d'approvisionnement des multinationales

En décembre 2020, plus de 80 marques internationales dans les secteurs de l'automobile, de l'électronique ou du textile ont été accusées par des ONG de profiter du travail forcé des Ouïghours, une minorité musulmane chinoise dont une partie est concentrée dans des camps de la province du Xinjiang. Une enquête qui interpelle les investisseurs. Quelques mois plus tard, en mars 2021, l'Alliance des investisseurs pour les droits humains (Investors Alliance for Human Rights) qui représentent des investisseurs institutionnels détenant plus de 5 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, lance une campagne auprès des entreprises

du secteur de l'habillement, de la technologie, de l'alimentation et de l'énergie. L'objectif est d'attirer leur attention sur la façon dont les relations commerciales avec le Xinjiang peuvent les rendre complices d'atteintes aux droits humains. Certaines marques en font plus particulièrement les frais. En France, plusieurs poids lourds de l'habillement comme Inditex sont ainsi visés par une plainte inédite de la part d'ONG pour « recel de crimes contre l'humanité ». L'ouverture de l'enquête, en juin 2021, a d'ailleurs pesé sur le titre de SMCP (Sandro, Maje...) qui a alors chuté en Bourse.

## b. La gestion du capital humain

La question de la lutte contre la pauvreté et des droits humains passe nécessairement par la gestion des ressources humaines. Cela peut aussi être profitable pour l'entreprise et l'investisseur. En 2015, une méta-étude dirigée par Harvard Law School a démontré que la majorité des 92 études analysées établissaient un lien entre la bonne gestion du capital humain et la bonne performance financière et boursière des entreprises<sup>36</sup>. En 2011, le FIR récompensait l'article académique d'Alex Edmans, alors enseignant à Wharton en Pennsylvanie qui démontrait la surperformance financière systématique des entreprises dans lesquelles les salariés étaient heureux de travailler.

La création d'emplois est un premier pas. Pour préserver le plein emploi dans tous les pays et particulièrement dans les pays en développement, 600 millions de nouveaux emplois devraient être créés d'ici 2030, ne serait-ce que pour suivre la croissance de la population active, selon le SDG compass. Mais si l'accès à un emploi est un facteur majeur de limitation du risque de pauvreté, il n'est cependant pas suffisant. Au niveau mondial, le taux de travailleurs pauvres (environ 10 %) est presque deux fois supérieur au taux de chômage. En France, on compte quelque 7 % de travailleurs pauvres (Eurostat et OCDE). En 2018, une enquête mondiale de la Confédération syndicale internationale (CSI) fait apparaître que 84 % des travailleurs dans le monde disent que le salaire minimum ne suffit pas pour vivre.

Réduire la pauvreté et respecter les droits humains implique donc d'agir également sur le salaire vital ou

décent, la qualité de l'emploi, le respect des droits des travailleurs ainsi que l'intégration et l'accompagnement des catégories de populations les plus susceptibles d'être touchées par la pauvreté (personnes peu qualifiées, atteintes de handicap, chômeurs de longue durée, migrants, femmes...). Cela passe notamment par un travail sur l'inclusion. Selon une étude du cabinet Deloitte parue en 2019<sup>37</sup>, « les entreprises qui pratiquent une politique inclusive génèrent jusqu'à 30 % de chiffre d'affaires supplémentaire par salarié et une rentabilité supérieure à celle de leurs concurrents ». Elles ont même 60 % de chances supplémentaires de voir leurs profits et leur productivité augmenter, de jouir d'une meilleure réputation, de mieux attirer et conserver les talents ou encore d'engendrer plus de créativité et d'innovation, selon le Bureau International du travail.

Depuis quelques années, les investisseurs se penchent davantage sur la mesure de gestion du capital humain qui reste peu homogène entre les différentes zones géographiques mais aussi entre les entreprises elles-mêmes. Depuis 2013, la coalition Human capital management coalition, qui regroupe 25 investisseurs institutionnels représentant plus de 2 600 milliards de dollars d'actifs sous gestion, pousse ainsi les entreprises à accroître les mesures de gestion du capital humain, importantes pour la performance des entreprises. Pour aller plus loin, les investisseurs peuvent intégrer les questions d'employabilité et de dialogue social comme axes structurants de la politique d'engagement ou orienter plus d'investissement vers des entreprises vertueuses.

<sup>36</sup> Voir Aaron Bernstein and Larry Beeferman, "The Materiality of Human Capital to Corporate Financial Performance," Pensions and Capital Stewardship Project, Labor and Worklife Program, Harvard Law School, Apr. 2015.

<sup>37</sup> Étude Deloitte : Comment faire de l'inclusion un levier de transformation des organisations ?

## Focus

### Les conditions de travail, talon d'Achille de la *licence to operate* d'Amazon ?

Les controverses sur Amazon concentrent plusieurs problématiques de gestion des ressources humaines. L'entreprise est régulièrement pointée du doigt pour ses mauvaises conditions de travail, la précarité de ses emplois ou la destruction d'emplois dans les PME locales. Outre la demande d'une productivité intense, la multinationale est aussi accusée de sous-payer ses employés et de ne pas garantir leur droit à se syndiquer. En 2019, le syndicat britannique GMB a ainsi interpellé une douzaine de gestionnaires de fonds et de fonds de pension de premier plan qui possèdent des participations dans Amazon (Legal & General, Baillie Gifford, Aberdeen Standard...) afin que ces derniers fassent pression sur Amazon. Un appel entendu par certains investisseurs. L'un d'entre eux, interrogé par le Guardian, déclarait ainsi, sous couvert d'anonymat :

« La culture d'entreprise et la gestion du capital humain sont de plus en plus présents dans les discussions avec les entreprises. Nous voyons cela comme un problème de réputation. Une entreprise doit être attrayante pour que les gens veuillent y travailler et y rester, mais aussi pour attirer et fidéliser des clients ». En 2021, Amazon a dû faire face à une grève très suivie en Italie et à une demande de syndicalisation très médiatisée et politisée aux États-Unis. Si elle n'a pas abouti sur le site concerné (Bessmer en Alabama), plusieurs autres sites américains ont décidé d'en faire la requête. Un peu partout dans le monde, aux États-Unis ou en France, Amazon fait ainsi face à une opposition de plus en plus vive de la part d'une partie de la population et des élus concernant son implantation sur le territoire, d'autant plus que l'entreprise est aussi attaquée sur son impact environnemental et sa politique fiscale.

### c. La contribution au territoire

L'acceptabilité sociale (*licence to operate*) des projets économiques est clé pour l'entreprise comme pour l'investisseur. Cela passe par une juste contribution au territoire. Celle-ci demande une implication de l'entreprise auprès des communautés locales, une juste contribution fiscale et une lutte contre la corruption.

Les questions de création d'emplois dans les bassins locaux restent globalement un point de vigilance historique pour les projets. Mais ces dernières années, les polémiques liées à la répartition de la valeur créée au sein des communautés, notamment autochtones, ont enflées. Selon la Banque mondiale, celles-ci représentent 5 % de la population mondiale mais 15 % du nombre d'individus qui vivent dans l'extrême pauvreté dans le monde. Souvent situées sur des terres et territoires recelant des richesses naturelles, ces communautés peuvent être à la merci d'entreprises peu scrupuleuses, qui font fi de leur droit au consentement, pourtant consacré par les grands textes internationaux. Des centaines

de conflits les opposent ainsi à des entreprises, notamment en Amériques (Nord et Sud) ainsi qu'en Asie du Sud-Est. Plusieurs projets ont de ce fait été retardés ou annulés comme ceux de Vedanta en Inde ou du Dakota Access Pipeline aux États-Unis, notamment à la suite du retrait d'investisseurs après des polémiques liés à la sacralité des sites utilisés et leur richesse culturelle, voire leur apport de subsistance pour ces communautés.

Autre enjeu montant de contribution aux territoires, celui de la fiscalité. Dès les années 1990, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) qualifie de problème mondial les « pratiques fiscales dommageables », comme les paradis fiscaux et régimes préférentiels. Le manque à gagner pour les États représenterait au minimum entre 500 et 600 Mds \$ chaque année dans le monde (entre 60 à 80 Mds € en France et près de 170 Mds \$ pour les pays en développement), selon Oxfam. Depuis quelques années, les entreprises qui recourent à de telles pratiques sont traquées par les ONG et

médias par des rapports très médiatisés comme les Panama papers, mais aussi des plaintes devant la justice ou l'OCDE.

Pour autant le sujet de la fiscalité reste encore peu traité par les investisseurs. Depuis 2015, les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) qui regroupent 3 000 signataires représentant 100 000 Mds \$ d'encours sous gestion, ont toutefois lancé un programme de responsabilité fiscale d'ampleur. Il s'est composé, entre autres,

de la publication de lignes directrices<sup>38</sup> et de l'engagement actionnarial d'une trentaine d'investisseurs institutionnels et gérants d'actifs sur les questions d'évitement fiscal entre 2017 et 2019 auprès d'entreprises, principalement dans le domaine de la tech et de la santé. Le FIR a également mené une campagne d'engagement auprès des entreprises du CAC 40 sur la transparence et le civisme fiscal qui a mené à la publication d'un [rapport](#) et de recommandations<sup>39</sup>.

## Focus

### Le mépris des communautés coûte cher aux dirigeants de Rio Tinto

En mars 2021, la démission du président de Rio Tinto, Simon Thompson fait grand bruit dans le secteur minier. La cause est en effet inédite : son départ forcé fait en partie suite au dynamitage d'un site archéologique aborigène vieux de 46 000 ans pour étendre une mine de fer du groupe et dégager un gisement de 135 millions de dollars. Une action considérée comme un mépris de la communauté et qui a coûté cher au groupe : après le gonflement de la controverse au niveau national, le conseil d'administration de Rio Tinto a baissé les bonus de trois dirigeants. Cette sanction a été considérée comme insuffisante par les aborigènes et certains investisseurs. Et n'a pas permis à la société de renouer le contact avec la communauté. Elle a été suivie par le départ de quatre hauts

dirigeants du groupe puis la nomination d'un administrateur aborigène au conseil. Pour le fonds australien Fat Prophets cité par Reuters, « les actionnaires institutionnels commencent à prendre conscience des responsabilités qui leur incombent en tant qu'actionnaire. Dans le passé, ils ne s'en souciaient pas. Cette époque est révolue depuis longtemps ». Depuis, un guide sur la nécessité de préserver le patrimoine naturel et culturel a été publié par Rio Tinto\*. Parmi les concepts clés : celui des relations avec les communautés : « Une saine gestion du patrimoine culturel fait partie intégrante des relations avec les communautés. Si vous accordez de la valeur à ce que la communauté trouve important, elle sera plus susceptible de vous appuyer ».

\* *Rapport Why Cultural heritage matters* [RT-Why-cultural-heritage-matters-FR \(1\).pdf](#)

<sup>38</sup> [pri\\_taxguidance2015\\_550023.pdf\(d8g8t13e9vf2o.cloudfront.net\)](#)

<sup>39</sup> Voir le cahier du FIR sur les pratiques fiscales du CAC40. <https://www.frenchsif.org/isr-esg/wp-content/uploads/FIR-Pratiques-Fiscales-CAC40-Mai-2020.pdf>

## 2. Les besoins

Les besoins des investisseurs pour mieux appréhender la thématique de la pauvreté et des inégalités sont multiples. On peut toutefois les catégoriser en trois points, essentiels : cartographier les risques, évaluer la situation et les mesures mises en place puis dialoguer avec les entreprises et leurs parties prenantes pour accompagner le progrès. En cas d'échec de ces étapes, l'exclusion doit aussi pouvoir être envisagée.

### a. Cartographier

La cartographie des risques inhérents au secteur d'activité et à la zone géographique dans lesquelles opèrent les entreprises en portefeuille apparaît comme l'étape primordiale pour l'investisseur souhaitant lutter contre la pauvreté et les inégalités. Il s'agira essentiellement d'analyser le modèle d'activité et de production des entreprises au regard des grands enjeux de développement durable de son territoire en croisant les indicateurs fournis par l'entreprise et les indicateurs de référence qui peuvent exister (Objectifs de développement durable, indice de perception de la corruption de Transparency International, salaire vital par pays, résultats des audits sociaux de l'Initiative for compliance and sustainability, ICS...). L'analyse de matérialité des enjeux sociaux et sociétaux de l'entreprise, si possible réalisée avec l'aide des parties prenantes, peut y aider ou, pour les entreprises soumises au devoir de vigilance, l'analyse de la cartographie des risques droits humains. Il a cependant fallu attendre la troisième année d'application de la loi française pour que celle-ci soit correctement traitée par les grandes entreprises selon le prix FIR-A2 du meilleur plan de vigilance 2020<sup>40</sup>.

### b. Évaluer

L'évaluation des mesures sociales mises en place par les entreprises est aussi indispensable que difficile pour les investisseurs. Si la pandémie a placé l'aspect social de l'investissement ESG sur le devant de la scène, celui-ci reste en effet compliqué à mesurer. 46 % des investisseurs déclarent ainsi que le facteur S de l'ESG est le plus difficile à analyser et à intégrer (24 % pour la gouvernance et 30 % pour l'environnement), selon l'enquête ESG 2019 réalisée par BNP Paribas Securities Services auprès de 347 gestionnaires et détenteurs d'actifs<sup>41</sup>. Cela s'explique en grande partie par l'absence de données fiables et structurées sur ces sujets. Or ce manque de données est considéré comme le principal frein à l'intégration ESG. Résultat : seulement 15 % des investisseurs voient un potentiel de rendement dans les facteurs sociaux (35 % en France) contre 40 % pour les facteurs de gouvernance

et 66 % pour les facteurs environnementaux, selon l'enquête 2019 sur le sentiment des investisseurs vis-à-vis de l'investissement responsable supervisée par NN Investment Partners<sup>42</sup>. Au niveau européen, une taxonomie sociale est cependant attendue sur le modèle de la taxonomie verte pour aider les investisseurs à « identifier les solutions qui permettent de garantir le travail décent, une vie sociale inclusive basée sur des modèles durables et un accès à la santé et au logement abordables ».

En attendant, la boîte à outils développée par le Groupe de travail du FIR (voir infra) mentionne quelques bonnes pratiques d'entreprises et d'investisseurs en la matière.

### c. Dialoguer

Le dialogue, à travers l'engagement actionnarial, reste l'un des outils privilégiés par le groupe de travail pour faire avancer la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Là encore, jusqu'à présent les questions sociales ne sont pas les plus présentes en assemblées générales, où l'environnement et la gouvernance se taillent la part du lion sur les questions ESG. Cela a été un peu moins le cas en 2020, en raison des conséquences sociales de la pandémie. L'une des grandes résolutions ESG de la saison 2020 des AG a ainsi porté sur les pratiques sociales du géant textile suédois H&M<sup>43</sup>.

Certes, la résolution portée par Fondazione Finanza Etica (FFE), fondation italienne rattachée à Banca Etica et chef de file de la coalition Shareholders for Change dans cette opération n'a recueilli que 3,6 % des voix des actionnaires. Mais elle a permis d'imposer le sujet comme un point d'attention pour des investisseurs notables (Nordea, JP Morgan Chase Bank, BlackRock, Amundi, CDC...), en majorité signataire des PRI.

Sans aller jusqu'aux résolutions, quand les questions sont posées, les réponses des entreprises sont peu à la hauteur, selon le rapport d'engagement 2020 du FIR sur le CAC 40<sup>44</sup>. Ainsi, les membres du FIR, représentant plus de 4 500 milliards d'euros d'actifs sous gestion, n'ont obtenu que 11 réponses satisfaisantes de la part des grandes entreprises de l'indice boursier français à leur question sur les salaires décents<sup>45</sup>.

<sup>40</sup> [PPV20\\_Presentation\\_2021\\_01\\_26 \(frenchsif.org\)](#)

<sup>41</sup> [Comment les investisseurs institutionnels intègrent-ils les facteurs ESG ?, BNP Paribas 2019. ss-files-brochure-esg-global-survey-fr.pdf](#)

<sup>42</sup> [Le sentiment des investisseurs vis-à-vis de l'investissement responsable, enquête réalisée en mai 2019 pour NN investment partners auprès de 290 investisseurs professionnels sélectionnés en France, Allemagne, Pays-Bas, Italie et Belgique. Un autre panel de participants a été sélectionné au Royaume-Uni et en Scandinavie.](#)

<sup>43</sup> [Engagement actionnarial : Les investisseurs responsables face aux dilemmes des AG 2020, Novethic, juillet 2021.](#)

<sup>44</sup> [Le CAC 40 est-il responsable ? Rapport d'engagement \(frenchsif.org\)](#)

<sup>45</sup> [La question était formulée ainsi : « avez-vous une définition du salaire décent ne se limitant pas au salaire minimum légal local ? Si oui, laquelle ? Comment votre société garantit-elle à ses salarié.e.s un salaire décent, notamment dans les principaux pays d'implantation ?](#)

## 3. La boîte à outils

Afin de proposer une boîte à outils aux investisseurs impliqués dans cette démarche d'engagement actionnarial avec les émetteurs, sept champs d'action ont été retenus par le groupe de travail pour bâtir l'ossature d'un dialogue efficace. Ces champs d'action sont déclinés en thèmes principaux voire en indicateurs, illustrés par des exemples de bonnes pratiques d'entreprises et d'investisseurs.

Pour chacun de ces sept champs, les informations présentées ne prétendent pas à couvrir l'exhaustivité des thèmes mais offrent une sélection de sujets d'attention retenus en fonction de données saillantes des différentes dimensions et caractéristiques de la pauvreté, rappelées dans la première partie. Nous en dressons ici un résumé. Le détail est accessible en annexe sur le site du FIR.

### I. Cartographier les pays et secteurs dans lesquels l'entreprise exerce son activité

Afin de mener au mieux leur démarche d'engagement avec les émetteurs, les investisseurs ont besoin d'informations approfondies relatives à leur modèle d'affaires et leur implantation géographique. Le croisement de ces informations avec les données établissant les différentes dimensions de la pauvreté ainsi que les catégories les plus vulnérables offre une grille d'analyse utile à la prise de décision en matière d'investissement.

Dans ce cadre, les investisseurs peuvent analyser le modèle d'activité des entreprises au regard des grands

enjeux de leur secteur et de leur zone géographique en recourant à des indicateurs de référence. Parmi les domaines à inspecter, on notera la gestion du dialogue social dans l'entreprise, ses filiales et ses fournisseurs ; l'appréciation du risque concernant le salaire vital dans la chaîne d'approvisionnement ; le déploiement d'une protection sociale ; l'impact des activités sur les enfants et la place des femmes à la fois dans l'entreprise et ses fournisseurs. En cas de manque de transparence ou de dépassement d'une ligne rouge prédéfinie, l'investissement doit être questionné.

### II. Analyser la politique de ressources humaines

Pour lutter efficacement contre la pauvreté, les investisseurs ont besoin de savoir si les principales catégories de population touchées par la pauvreté sont bien ciblées : les personnes peu qualifiées, exclues des nouvelles technologies, privées de l'accès aux soins ou à la culture, les chômeurs de longue durée, les familles monoparentales ou encore les migrants.

Les investisseurs peuvent ainsi engager des campagnes d'engagement actionnarial sur le thème de l'égalité

professionnelle femmes-hommes ou de l'employabilité. Ils peuvent aussi considérer l'absence de politique de santé/sécurité d'une entreprise d'un secteur à haut risque comme une ligne rouge dans leur processus d'investissement. Ils sont également en droit d'exiger des entreprises qu'elles rendent compte des risques d'esclavage moderne et des actions menées pour le combattre. Enfin, l'investisseur peut intégrer l'épanouissement des collaborateurs dans l'analyse et la sélection des entreprises.

### III. Évaluer l'impact des produits et services sur les clients

Les informations relatives à l'offre de produits et services proposés par l'entreprise, leurs conditions d'accès, les pratiques en matière de marketing, permettent aux investisseurs d'apprécier la cohérence entre les politiques de responsabilité sociétale des entreprises définies par les dirigeants et celles déployées sur le terrain.

Outre les exclusions des entreprises opérant dans des secteurs qui fragilisent les plus pauvres (jeux d'argent, tabac), les investisseurs peuvent aussi déployer des fonds thématiques (ex : lutte contre la pauvreté, éducation...).

Dans le cadre d'une démarche d'engagement actionnarial, il est également possible de mener des entretiens sur la responsabilité des produits et le marketing qui l'entoure. Pour assurer la transparence sur ces sujets, on peut publier le pourcentage de questions portant sur le sujet ainsi que les réponses afférentes. Les investisseurs seront particulièrement attentifs au secteur pharmaceutique et médical, en contribuant notamment aux démarches internationales référentes Access to medicine foundation et Access to nutrition initiative.

#### IV. Étudier les pratiques fiscales et la politique de lutte contre la corruption

La stratégie fiscale des entreprises, qui s'inscrit pleinement dans leur politique RSE, assure les investisseurs d'un point d'entrée essentiel pour accompagner les émetteurs dans leur effort de transparence et de civisme.

Les investisseurs seront donc particulièrement attentifs aux stratégies fiscales menées par les entreprises (charte de responsabilité fiscale, adhésion à des standards internationaux de responsabilité fiscale, mise en place d'un *reporting* pays par pays, etc.), en les prenant

systématiquement en compte dans leur analyse. Les investisseurs peuvent aussi suivre les recommandations du FIR pour un civisme fiscal et demander aux entreprises un rapport de responsabilité fiscale annuel, pouvant être publié dans la DPEF. Concernant la corruption, les investisseurs pourront exclure les entreprises évoluant dans des secteurs à risque sans avoir mis en place de « whistleblowing policy ».

#### V. Comprendre la chaîne d'approvisionnement et les relations avec les fournisseurs

Les fournisseurs et sous-traitants constituent un maillon essentiel de la chaîne de valeur des entreprises. Il s'agit donc pour les investisseurs de disposer d'un cadre d'analyse structuré leur permettant d'évaluer la conduite des entreprises à l'égard de cette partie prenante particulièrement exposée aux réalités de la mondialisation.

Les investisseurs peuvent exiger des engagements de la part des entreprises en la matière et les contrôler via

des audits non programmés ainsi que des indicateurs de durabilité des relations avec leurs fournisseurs (respect des délais de paiement, durée de la relation, risque de dépendance, etc.). On valorisera davantage les entreprises ayant mis en place des démarches d'achats responsables et ayant engagé un dialogue constructif avec leurs fournisseurs pour faire progresser leurs pratiques ou les ayant sanctionnés en cas d'échec.

#### VI. Appréhender la contribution au développement des territoires d'implantation

Prévenir tout risque d'incidence négative sur les populations locales et accompagner ces dernières dans leur volonté de développement, constitue un axe de vigilance majeur pour les investisseurs. Il s'agit pour eux de veiller aux risques d'un mauvais partage de la valeur dans leur territoire d'implantation qui pourrait nuire à la réputation et l'acceptabilité de l'entreprise.

L'identification de risques d'impacts négatifs sur le territoire lié à l'activité de l'entreprise apparaît en premier lieu incontournable (accès aux terres, respect

du patrimoine culturel, protection des enfants, taxes et impôts versés, etc.). L'investisseur s'assurera ensuite de la mise en place de mesures et d'actions pour remédier à ces risques. La relation avec les communautés et les autorités publiques sera ensuite intégrée au dialogue actionnarial. Enfin, l'investisseur pourra analyser l'impact des produits et services proposés par l'entreprise dans le territoire à l'aune de son accessibilité pour les communautés et leur contribution à son développement durable.

#### VII. Contrôler la prise en compte des dimensions de la pauvreté dans la gouvernance

La gouvernance des entreprises est au cœur de l'engagement actionnarial : de l'évaluation des principaux risques humains liés aux différentes dimensions de la pauvreté à leur prise en compte dans les instances de décision.

Pour assurer la prise en compte de ces sujets au sein de la gouvernance des entreprises, les investisseurs pourront les inciter – si besoin à l'aide de résolutions – à inclure des critères extra-financiers matériels pour évaluer la performance des dirigeants et déterminer

leur rémunération variable à court et long terme. Ils pourront également s'assurer des engagements pris par le comité exécutif, de la mise en place d'un comité des parties prenantes, d'un comité dédié aux droits humains, ou, le cas échéant, d'un comité de mission. Il s'agira enfin et surtout de s'assurer que la réflexion et la contribution de l'entreprise à la lutte contre la pauvreté et au développement passe par son cœur de métier et non son action philanthropique.

---

# ANNEXES

---

## A.1 Cibles de l'Objectif de développement durable 1 : éradication de la pauvreté

- 1.1.** D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,90 dollar américain par jour).
- 1.2.** D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.
- 1.3.** Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.
- 1.4.** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.
- 1.5.** D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité.
- a.** Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes.
  - b.** Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.

## A.2 Exemple de reporting pour les social bonds (source)

Name	Project Category			Target Population	Allocation information					Social Indicators		
Project Name	SBP Category	Sub-category	SDG Addressed (Goal & Target, as relevant)	Target Group	Signed amount (currency)	Share of Total Financing (percent)	Eligibility of Social Bond (% of signed amt.)	Allocated amount (currency)	Portfolio lifetime or budgetted years (years)	Indicator 1 (#, unit of measure, absolute or relative)	Indicator 2 (#, unit of measure, absolute or relative)	Indicator ... n (#, unit of measure, absolute or relative)
	a/	b/	c/	d/	e/	f/	g/	h/	i/	j/	k/	l/
ex. Sample Water Project	Affordable basic infrastructure	Water	6.1	Underserved households with no water connection	USD 5 million	100%	100%	USD 5 million	5 years	1,000 households connected (absolute)	1 plant constructed (absolute)	
		Sanitation/ sewage										
		Public transport										
	Access to essential services	Health Care										
		Education and Vocational Training										
		Financial services										
	Affordable housing											

---

# SOMMAIRE DES SEPT CHAMPS D'ACTION

---

Boîte à outils [disponible sur le site du FIR](#)



## Cartographie des pays et des secteurs dans lesquels l'entreprise exerce son activité

- Données sociales, économiques, démographiques / droits humains par pays
- Dialogue social
- Salaire vital / travail décent
- Protection sociale
- Impact de l'activité de l'entreprise sur les enfants
- Place des femmes (salariés / fournisseurs / communautés)
- Gestion de la chaîne d'approvisionnement



## Politique de ressources humaines

- Dialogue social / Satisfaction des salariés
- Égalité femmes / hommes
- Employabilité
- Illectronisme
- Accès à la santé / Couverture sociale
- Accès à la culture
- Passerelles avec les jeunes générations
- Respect mutuel et croisement des savoirs
- Intégration des migrants / réfugiés
- Sensibilisation aux droits humains



## Impact des produits et services sur les clients

- Nature de l'offre de produits et de services
- Accès aux produits et aux services
- Marketing responsable



## Analyse des pratiques fiscales et des politiques de lutte contre la corruption

### Pratiques fiscales

- Existence d'une Charte de responsabilité fiscale
- *Reporting* fiscal

### Politique de lutte contre la corruption

- Répartition du chiffre d'affaires par pays
- Axes prioritaires de la politique anti-corruption
- Incidents ayant causé le non renouvellement de contrats



## Relations avec les fournisseurs

- Charte relations fournisseurs responsables
- Responsabilités vis à vis des sous-traitants et des fournisseurs
- Identification des risques et leviers d'action mis en place



## Contribution au développement des territoires d'implantation

- Risques d'impacts négatifs liés à l'activité de l'entreprise (accès aux terres, respect du patrimoine culturel, travail / protection des enfants...) et actions pour y remédier
- Part des salariés et des managers employés localement, ventilée par zone géographique
- Estimation du nombre d'emplois indirects localement créés
- Montants versés au titre des fondations d'entreprise, programmes de formation ou actions de mécénat, au bénéfice des populations locales
- Montant des taxes et impôts versés aux pays d'implantation
- Actions menées en faveur de la sensibilisation aux droits humains



## Gouvernance : prise en compte de la lutte contre la pauvreté

- Mécanismes d'intégration des droits humains liés aux différentes dimensions de la pauvreté
- Instances de décision impliquées

*Avertissement : Cette boîte à outils se veut évolutive. Les entreprises et les investisseurs sont invités à l'enrichir par des bonnes pratiques qui peuvent stimuler la réflexion, encourager l'adoption de programmes d'action, favoriser les échanges. L'objectif est d'apporter une modeste contribution à une ambition partagée et résolue : la lutte contre la pauvreté. « L'éradication de la pauvreté est le plus grand défi est confronté le monde aujourd'hui et une condition indispensable pour parvenir à un développement durable ». (ONU, Résolution 2009)*

---

## REMERCIEMENTS

---

Le FIR tient à remercier tout particulièrement la pilote du groupe de travail **Pascale Thumerelle**, présidente de Respethica, ainsi que ses membres pour leur patience pendant la durée des travaux et la qualité de leurs échanges :

**Daisy Bauché**, Analyste ISR chez AG2R La Mondiale Gestion d'actifs

**Fatima Benamira**, Analyste ESG – Amundi Asset Management

**Léa Bozzi**, Analyste ISR La Banque Postale Asset Management

**Isabelle Cabie**, Responsable du Développement Durable chez Candriam

**Dominique Drouet**, Secrétaire confédérale, CFDT

**Benoît Ribaud**, Directeur, Alquity Investment

**Sabrina Ritossa Fernandez**, Analyste ESG Sycomore AM

Merci également au groupe de chercheurs constitué de **Vincent Bouchet**, **Clémence Bourcet** et **Emmanuel Bovari** ainsi qu'à la journaliste **Béatrice Héraud** pour ses investigations complémentaires.



**FIR** FORUM POUR  
L'INVESTISSEMENT  
RESPONSABLE

[www.frenchsif.org](http://www.frenchsif.org) E-mail : [contact@frenchsif.org](mailto:contact@frenchsif.org) - Tél. : 01 40 36 61 58